

L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle

Robert de Lasteyrie

Citer ce document / Cite this document :

Lasteyrie Robert de. L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle. In: Mémoires de l'Institut national de France, tome 34, 1^e partie, 1892. pp. 1-52;

doi : <https://doi.org/10.3406/minf.1892.1526>

https://www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1892_num_34_1_1526

Fichier pdf généré le 01/10/2018

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'ÉGLISE

SAINT-MARTIN DE TOURS,

ÉTUDE CRITIQUE SUR L'HISTOIRE ET LA FORME DE CE MONUMENT

DU V^e AU XI^e SIÈCLE,

PAR

R. DE LASTEYRIE.

Si la France est le pays le plus riche de l'Europe en églises remarquables du XII^e et du XIII^e siècle, elle ne possède en revanche pour toute la période antérieure à l'an mille que de rares épaves des monuments religieux qui ont pu couvrir son territoire.

Ces débris, presque toujours informes, presque toujours défigurés par les modifications de tout genre que les siècles postérieurs leur ont fait subir, sont d'une interprétation si difficile, que la plupart des historiens de notre art national ont renoncé à les classer d'une façon rigoureuse. Nous sommes ainsi, faute de points de repère, dans l'ignorance à peu près complète de ce que l'art de bâtir a pu produire en Gaule, entre

Première lecture :
2 et 9 janvier 1891.

Deuxième lecture :
23 janvier
et 6 février 1891.

TOME XXXIV, 1^{re} partie.

1

IMPRIMERIE NATIONALE.

la chute de l'empire romain et l'avènement de la dynastie capétienne.

On comprend dès lors l'importance capitale que doivent avoir toutes les découvertes qui peuvent jeter quelque lumière sur une question aussi obscure, surtout quand ces découvertes portent sur un de ces monuments fameux qui ont dû servir de modèles à beaucoup d'autres.

La ville de Tours a eu récemment la bonne fortune de fournir aux érudits une de ces occasions trop rares d'étudier les restes d'un des sanctuaires les plus renommés de la Gaule.

Des fouilles méthodiquement conduites ont mis à nu les substructions d'une grande partie du chevet de l'ancienne église Saint-Martin; et, sous l'édifice gothique détruit pendant la Révolution, on a cru retrouver les substructions de toutes les églises qui se sont succédé sur le même emplacement depuis le v^e siècle.

Cette découverte était d'autant plus faite pour exciter à un haut degré l'intérêt des archéologues que la forme de l'antique basilique bâtie en 470 par saint Perpet sur le tombeau de saint Martin a servi de thème à des hypothèses très diverses.

Charles Lenormant et Albert Lenoir⁽¹⁾ ont cherché jadis à démontrer que cette église était en forme de rotonde comme le Saint-Sépulcre. De son côté, un érudit allemand, dont l'imagination s'est exercée avec plus ou moins de succès sur la plupart des monuments primitifs des chrétiens, Hubsch⁽²⁾, a voulu en faire un temple en forme de croix, dans la donnée de ces

⁽¹⁾ *Éclaircissements sur la restitution de l'église mérovingienne de Saint-Martin de Tours*, à la fin du tome I de l'édition de Grégoire de Tours donnée par la Société de l'histoire de France.

⁽²⁾ Hubsch, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne*... , traduit de l'allemand par l'abbé Guerber (Paris, Morel, 1866, in-fol.), pl. XLVIII, fig. 6 et 7.

églises des bords du Rhin dont Sainte-Marie du Capitole, à Cologne, est une des expressions les plus complètes.

Enfin, il y a une vingtaine d'années, un des maîtres de l'érudition française, celui qui partage avec Caumont et Viollet-le-Duc la gloire d'avoir posé les vrais principes de notre archéologie nationale, Jules Quicherat, a proposé une autre restitution de ce monument célèbre⁽¹⁾. Ses conclusions, accueillies avec faveur à l'étranger comme en France, ont été acceptées de confiance par tous ceux qui ont écrit depuis lors sur l'église Saint-Martin⁽²⁾.

Bien plus, les auteurs qui ont décrit les fouilles que je rappelais plus haut ont cru y trouver la confirmation d'une partie des faits avancés par Quicherat, si bien que, malgré les conséquences vraiment extraordinaires auxquelles ils se sont vus logiquement entraînés, tout le monde croit aujourd'hui qu'on a retrouvé la basilique bâtie par saint Perpet sur le tombeau de saint Martin, et qu'elle avait, dès le v^e siècle, un plan dont on ne connaissait jusqu'ici aucun exemple antérieur au x^e siècle environ.

Cette croyance, que deux auteurs français, M. Ratel, ingénieur à Tours, et M^{sr} Chevalier, un des prêtres les plus érudits du diocèse de Tours, ont habilement soutenue dans plusieurs longs mémoires⁽³⁾, est en train de se répandre. Déjà elle a

⁽¹⁾ *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, dans la *Revue archéologique* (nouvelle série, t. XIX et XX, année 1869); tiré à part (Paris, Didier, 1869, in-8°, 45 pages); et réimprimé dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* réunis par R. de Lasteyrie, p. 30-73. En citant ce travail, je renverrai toujours à l'édition des *Mélanges* en même temps qu'au tirage à part.

⁽²⁾ Voir Courajod, *Un monument de l'architecture française du v^e siècle*, dans la *Gazette des beaux-arts*, t. XXIX (1871), p. 231; Lecoy de la Marche, *Saint-Martin* (2^e édit., 1890), p. 470; Gonze, *L'art gothique*, p. 26.

⁽³⁾ Stanislas Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin, à Tours* (Bruxelles, Vromant, 1886, in-8°, 72 pages et 9 planches); M^{sr} C. Chevalier, *Les fouilles de Saint-Mar-*

trouvé de l'écho jusqu'à Berlin⁽¹⁾; il est donc temps, avant qu'elle ne soit passée à l'état de chose jugée, de l'examiner de près. C'est ce que je me propose de faire dans le présent travail.

Je commencerai par exposer sommairement le résultat des fouilles entreprises de 1860 à 1887 par l'OEuvre de Saint-Martin⁽²⁾, j'examinerai les conclusions qu'on a voulu en tirer, et comme ces conclusions ont été en grande partie inspirées par le travail précité de Quicherat, je discuterai ce travail, je montrerai sur quels points il me paraît contestable, et j'entreprendrai de dire, à mon tour, quelle idée l'on doit se faire de cette fameuse basilique de saint Perpet.

tin de Tours, recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin (Tours, Péricat, 1888, in-8°, 134 pages et 7 planches). — Voir aussi M^{sr} Chevalier, *Le tombeau de saint Martin*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. V (1883), p. 11 à 64; Ratel, *Du lieu de sépulture de saint Martin, à Tours* (Tours, Péricat, 1889, in-8°, 48 pages et 1 planche; extrait du *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VIII, 1^{er} semestre de 1889); Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin, à Tours, Supplément* (Paris, Picard, 1890, in-8°, 60-ciii pages et 6 planches); M^{sr} Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin de Tours, note complémentaire* (Tours, Péricat, 1891, in-8°, 16 pages); Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin, à Tours; Note supplémentaire en réponse à une note complémentaire de M^{sr} Chevalier* (Tours, Péricat, 1891, in-8°, 49 pages).

⁽¹⁾ Dehio, *Die Basilika des heil. Martin in Tours, und ihr Einfluss auf die Ent-*

wicklung der kirchlichen Bauformen des Mittelalters, dans le *Jahrbuch der königl. Preussischen Kunstsammlungen*, t. X (Berlin, 1889), p. 13 et suiv. — M. Lecoy de la Marche dans la seconde édition de son *Saint-Martin* (Tours, Mame, 1890, in-8°) accepte les théories de M. Ratel, mais non sans quelques réticences (p. 470).

⁽²⁾ L'emplacement où les fouilles ont eu lieu étant couvert de maisons, on ne put d'abord y faire que des fouilles partielles. Mais, en 1887, les maisons ayant été démolies, on put mettre à nu toutes les fondations de l'ancien sanctuaire. Le résultat des premières recherches faites en 1860 avait été consigné dans un opuscule publié par la Commission de l'OEuvre de Saint-Martin, sous le titre de : *Notice sur le tombeau de saint Martin et sur la découverte qui en a été faite le 14 décembre 1860* (Tours, imp. Mame, 1861, in-8°, 95 pages et 4 planches).

I

Je viens de dire qu'à en croire MM. Ratel et Chevalier, les fouilles de Saint-Martin de Tours auraient fait retrouver les restes de toutes les églises qui se sont succédé depuis le v^e siècle sur l'emplacement de cette fameuse basilique.

M. Ratel est même venu récemment renchérir sur cette hypothèse, et prétendre qu'on avait retrouvé jusqu'aux restes de la petite église bâtie en 412 par saint Brice à l'endroit où le saint patron de la Touraine avait été enterré⁽¹⁾.

Je ne m'arrêterai pas à discuter longuement cette thèse. Elle offre un intérêt archéologique secondaire, car l'église de saint Brice n'était qu'une simple chapelle⁽²⁾. Elle me paraît en outre difficile à concilier avec les divers passages où Grégoire de Tours nous apprend que saint Perpet remplaça la petite église⁽³⁾ bâtie par saint Brice, par une autre beaucoup plus grande⁽⁴⁾, et transporta dans l'abside de cette dernière le corps vénéré de saint Martin⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ M. Ratel (*Du lieu de sépulture de saint Martin*, p. 20-28) a réuni tous les textes de Grégoire de Tours relatifs à l'église bâtie par saint Brice. Cf. *Les basiliques de Saint-Martin, Supplément*, ch. III, p. 15 et suiv.

⁽²⁾ « Hic [Briccius] aedificavit basilicam parvulam super corpus beati Martini, in qua et ipse sepultus est. » (Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, I. X, c. 31.) Ailleurs, Grégoire de Tours appelle cette chapelle une *cellula* (*Hist. Franc.*, I. II, c. 14).

⁽³⁾ M. Ratel propose une distinction subtile entre la *cellula* élevée sur le corps de saint Martin et la basilique élevée par saint Brice. La première aurait été détruite, la seconde seulement agrandie par

saint Perpet (*Du lieu de sépulture de saint Martin*, p. 31 et 32, ou *Les basiliques de Saint-Martin, Supplément*, p. xxxi et xxxii). Mais il suffit de rapprocher les deux passages de l'*Historia Francorum* (II, 14, et X, 31) où Grégoire mentionne la destruction de cette première église, pour voir que la *cellula* et la *parvula basilica* bâties par saint Brice étaient la même chose.

⁽⁴⁾ « [Perpetuus] cellulam quae super eum [S. Martinum] fabricata fuerat videns parvulam, indignam talibus miraculis iudicavit. Qua submota, magnam ibi basilicam quae usque hodie permanet fabricavit. » (*Hist. Franc.*, I. II, c. 14.)

⁽⁵⁾ *Ibid.*, I. X, c. 31, et surtout *Mirac. S. Mart.*, I. I, c. 6.

On a prétendu, il est vrai, contester la valeur de ces textes en s'appuyant sur une phrase de Grégoire de Tours, où il est dit que le corps de saint Martin avait été enseveli dans le lieu (*in loco*) où on le voyait encore au *vi^e* siècle⁽¹⁾. Mais le récit de la translation de son corps que je viens de rappeler nous montre clairement que l'expression *in loco* ne doit pas être prise dans un sens rigoureux et mathématique. Elle signifie seulement que saint Martin, qui était mort à Candes, et dont le corps avait été ramené à Tours, fut d'abord enterré dans le cimetière même où s'éleva plus tard la basilique de saint Perpet. On en peut conclure que les deux églises de saint Brice et de saint Perpet s'élevaient dans le même lieu, c'est-à-dire dans le même enclos, mais non sur un emplacement identique.

Dès lors il n'est plus possible de retrouver les fondations de l'une sous celles de l'autre.

Mais accepterait-on la théorie de M. Ratel sur l'emplacement de l'église bâtie par saint Brice, qu'il resterait une autre raison pour qu'on ne pût en retrouver aujourd'hui aucune trace. Cette église était probablement en bois. Personne jusqu'ici n'y a fait attention, que je sache, et pourtant cela paraît ressortir de la façon dont Sidoine Apollinaire en parle dans les vers qu'il écrivit à la requête de son ami Perpet pour orner la nouvelle basilique :

Martini corpus totis venerabile terris,
In quo post vitae tempora vivit honor,
Texerat hic primum plebeio *machina* cultu,
Quae confessori non erat aequa suo⁽²⁾.

Le mot *machina* dont Sidoine se sert désignait ordinairement dans le latin de cette époque un travail de charpente, une con-

⁽¹⁾ « Turonis est sepultus in loco quo nunc adoratur sepulcrum ejus » (*Hist. Franc.*, l. X, c. 31). — ⁽²⁾ Sidoine Apoll., *Epist.*, l. IV, n° 18.

struction en bois⁽¹⁾. L'église de saint Brice ne devait donc pas être en pierre.

Je sais bien que le mot *machina* n'a pas toujours ce sens précis dans les poètes du v^e et du vi^e siècle⁽²⁾, mais ici on est autorisé, je crois, à donner à ce terme sa signification technique, car l'usage de construire des églises en bois était fort répandu, et tout spécialement quand on voulait honorer la sépulture d'un saint, en attendant qu'on eût le temps et les ressources nécessaires pour élever un monument plus durable. C'est ainsi qu'à Toulouse saint Hilaire construisit au-dessus du corps de saint Saturnin une petite basilique en bois⁽³⁾, qui fit place plus tard à une construction en pierre; à Soissons, le corps de saint Médard fut primitivement déposé dans une chapelle en bois⁽⁴⁾; à Maestricht le corps de saint Servais fut honoré pendant plus d'un siècle dans un simple oratoire construit en planches, que le vent renversa bien des fois, jusqu'au jour où il fut remplacé par un temple digne du saint évêque⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Quicherat a déjà fait remarquer cette acception du mot *machina* dans sa *Restitution de la basilique de Saint-Martin*, p. 16 (*Mélanges d'archéol.*, p. 45). D'ailleurs, dans la bonne latinité comme dans la basse, le mot *machina* désigne habituellement des ouvrages en bois. En dehors du sens de « machine, instrument », qu'il a souvent, les auteurs classiques lui ont donné celui d'« étai » : « Omnes illae columnae, machina apposita, dejectae et repositae sunt » (Cic., *Verr.*, II, 1, 55); d'« échafaudage » : « Pingeat semper togatus, quamquam in machinis » (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, x, 37); de « charpente » : « Si servum tibi tectorem commodavero, et de machina ceciderit » (Ulp., *Dig.*, XIII, vi, 5).

⁽²⁾ Fortunat, dans son poème intitulé :

De ecclesia Parisiaca (*Miscell.*, I, II, c. 11, alias 14) compare cette église, bâtie par Childebert, avec le temple de Salomon :

Si Salomoniaci memoretur machina templi,
Arte licet par sit, pulchrior ista fide.

⁽³⁾ « Basiliculam etiam admodum parvulam vilibus ligneis ad locum orationis tantum adjecit. » (Ruinart, *Acta sincera*, p. 112.)

⁽⁴⁾ « Priusquam templum aedificaretur, erat super sepulcrum Sancti cellula minutis contexta virgultis, et dedicato templo haec fuit amota. » (Grég. de Tours, *De gloria confess.*, c. 95.)

⁽⁵⁾ « Plerumque devotio studiumque fidelium oratorium construebant de tabulis ligneis levigatisque; sed protinus aut rapiabantur a vento, aut sponte ruebant. Et

L'église bâtie par saint Brice devait donc être en bois. Dès lors il est oiseux de chercher les traces que ses fondations ont pu laisser dans le sol, et les substructions décrites par MM. Ratel et Chevalier n'ont pu appartenir qu'aux églises postérieures à celle de saint Brice.

Quelles sont ces églises ? ou, en d'autres termes, combien de fois la basilique de Saint-Martin de Tours a-t-elle été rebâtie ?

Quicherat croyait à trois reconstructions qu'il plaçait au v^e, au xi^e et au xiii^e siècle⁽¹⁾. Mais, à l'époque où il écrivait, l'histoire de l'abbaye pendant les ix^e et x^e siècles était encore mal connue. Un érudit tourangeau, enlevé trop tôt à la science, Émile Mabbille, en a fait depuis une étude approfondie⁽²⁾, et l'on ne peut aujourd'hui douter que, du v^e au xiii^e siècle, la basilique de Saint-Martin de Tours n'ait dû être rebâtie quatre ou cinq fois au moins⁽³⁾.

C'est probablement le 4 juillet 470 que fut consacrée l'église bâtie par saint Perpet⁽⁴⁾. Elle n'avait pas encore un siècle d'existence, quand elle fut incendiée, en 558, par Williacarius, beau-père de Chramn, le fils révolté de Clotaire⁽⁵⁾. L'évêque

credo idcirco ista fieri, donec veniret qui dignam aedificaret fabricam in honorem antistitis gloriosi. » (Grég. de Tours, *De gloria confess.*, c. 72.)

⁽¹⁾ *Restitution de la basilique de Saint-Martin*, p. 1 et 45; *Mélanges*, p. 30 et 73.

⁽²⁾ *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin* (dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXX, p. 149 et suiv.). Ce mémoire a paru en 1869; Quicherat n'avait pu en prendre connaissance, car son travail date de la même époque.

⁽³⁾ M^{sr} Chevalier a exposé en excellents

termes la série des catastrophes qui ont nécessité ces reconstructions; il compte « six basiliques successives » y compris celle de saint Brice, car il a donné comme sous-titre à son mémoire : *Recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin*. (*Les fouilles de Saint-Martin*, p. 100 et suiv.)

⁽⁴⁾ Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 24. Quicherat pense que la dédicace eut lieu en 472 (*Restitution*, p. 1; *Mélanges*, p. 31).

⁽⁵⁾ Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. 20, et l. X, c. 31, n° 18.

Euphrone s'empessa de la réparer⁽¹⁾ et le monument ainsi restauré dura, si l'on peut se fier au silence des trop rares historiens de cette période, jusqu'au ix^e siècle⁽²⁾.

Les invasions normandes, qui furent fatales à un si grand nombre de villes et de monastères, éprouvèrent tout spécialement l'abbaye de Saint-Martin.

Le 8 novembre 853, le monastère fut entièrement détruit⁽³⁾. Les pirates séjournèrent plusieurs mois en Touraine, incendiant les églises et ravageant les campagnes. Ils se retirèrent au printemps suivant, et les chanoines de Saint-Martin purent rentrer dans leur monastère⁽⁴⁾.

Avaient-ils déjà commencé à le reconstruire lorsque, en 856, les Normands remontèrent de nouveau le cours de la Loire⁽⁵⁾, on l'ignore. Toujours est-il que les chanoines durent s'enfuir de nouveau pour ne revenir qu'au printemps de 857⁽⁶⁾. Cette fois il semble bien qu'ils entreprirent la reconstruction de leur église, car une bulle de Nicolas I^{er} nous apprend que vers 858 Charles le Chauve les aidait à réparer les désastres de l'invasion normande⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Hist. Franc.*, l. X, c. 31, n° 18.

⁽²⁾ Notons cependant qu'à en croire les historiens orientaux, les Sarrasins auraient dévasté et peut-être détruit l'église Saint-Martin en 732 (Reynaud, *Hist. des invasions sarrasines*, p. 34).

⁽³⁾ *Annal. Bertin.*, a° 853 (dans Pertz, *Script.*, t. I, p. 448); *Annal. Fuld.*, a° 853 (dans Pertz, t. I, p. 368). — Ces deux chroniques, toutes deux contemporaines des événements, disent expressément que la basilique de Saint-Martin fut brûlée, sans résistance. — Cf. les autres preuves rassemblées par Mabille, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXX, p. 172 et 173;

Salmon, *Suppl. aux chron. de Touraine*, dans les *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, de 1857. — Les *Annales Xantenses* (Pertz, *Script.*, t. II, p. 229) fixent cet incendie à l'an 854.

⁽⁴⁾ Ils y avaient rapporté le corps du saint dès le mois d'août 854 (Mabille, *op. cit.*, p. 174).

⁽⁵⁾ *Annal. Bertin.*, dans Pertz, *Script.*, t. I, p. 449. Cf. Mabille, *op. cit.*, p. 175.

⁽⁶⁾ Mabille, *op. cit.*, p. 175.

⁽⁷⁾ *Bibl. nat., Armoires de Baluze*, t. LXXVI, fol. 323; Mabille, *Restitution de la Pancarte noire de Saint-Martin*, n° 135; cf. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XXX, p. 175.

Cinq ans n'étaient pas écoulés que les pirates faisaient une nouvelle apparition dans la vallée de la Loire. En 865 ils portèrent leurs ravages jusqu'à Orléans et à Saint-Benoît-sur-Loire, et cette fois la terreur qu'ils inspirèrent fut si grande que les chanoines de Saint-Martin s'enfuirent jusqu'en Auvergne ⁽¹⁾. Ils en revinrent vers 870 ⁽²⁾, mais une nouvelle invasion les chassa deux ans après et les obligea à chercher asile en Bourgogne ⁽³⁾. Pendant cinq ou six ans, les Normands furent maîtres de la contrée, enfin une victoire des rois Louis et Carloman en débarrassa le pays et, vers 878, les chanoines rentrés dans leur monastère purent songer de nouveau à en relever les ruines ⁽⁴⁾. Le corps de saint Martin y fut réintégré le 13 décembre 885 ⁽⁵⁾, après une absence de treize ans.

Il n'y resta pas longtemps, car, en 887, une nouvelle apparition des Normands obligea les chanoines à chercher un refuge dans la cité de Tours que ses murailles récemment restaurées mettaient en état de résister à un coup de main ⁽⁶⁾. Il semble bien que l'église Saint-Martin fut encore une fois détruite, car le corps du saint resta plusieurs années déposé dans un petit monastère que les chanoines avaient fait bâtir à l'intérieur de la cité ⁽⁷⁾. L'abbaye de Saint-Martin dut être restaurée de nouveau, et nous savons qu'on y célébrait l'office divin dans les dernières années du ix^e siècle ⁽⁸⁾.

Mais une épreuve, plus cruelle s'il est possible que les pré-

⁽¹⁾ Mabille, *Pérègr. du corps de saint Martin*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXX, p. 176 et 177.

⁽²⁾ Mabille, *ibid.*, p. 179.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 179 et 180.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 181. Cela ressort entre autres preuves d'un diplôme de Louis le Bègue du 24 juillet 878 (*Rec. des hist. de Fr.*, t. IX, p. 405).

⁽⁵⁾ Mabille, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXX, p. 182.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 184 et 186, note 3.

⁽⁷⁾ On l'appela Saint-Martin de la Basoche (Mabille, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXX, p. 188 et 189).

⁽⁸⁾ Mabille, *ibid.*, t. XXX, p. 190. Le fait est attesté par une charte de l'an 898.

cédentes, allait encore fondre sur le malheureux monastère. En 903, les Normands revinrent mettre le siège devant Tours. La ville, protégée par ses murailles, résista victorieusement, mais l'ennemi se vengea sur les faubourgs et, le 30 juin 903, l'église Saint-Martin, les cloîtres, les maisons du voisinage et vingt-huit autres églises furent réduites en cendres⁽¹⁾.

Cette catastrophe clôt la liste des ravages imputables aux Normands. Elle fut certainement suivie d'une reconstruction totale de l'église, car, bien que les Normands aient abandonné le pays au bout de peu de temps, et n'y soient plus revenus, c'est seulement seize ans après, le 12 mai 919, que le corps de saint Martin rentra définitivement dans son antique demeure⁽²⁾.

Restait-il alors quelques traces de la basilique bâtie par saint Perpet ?

Comment l'admettre après le récit qu'on vient de lire ?

Brûlé en 853 et en 903, le monastère avait, de plus, été ravagé quatre ou cinq fois pendant cet intervalle d'un demi-siècle. On peut donc affirmer, sans crainte d'erreur, que toutes ces restaurations successives avaient dû faire disparaître jusqu'à la dernière pierre de la basilique du v^e siècle, bien avant que l'incendie de 997 eût nécessité la construction d'un nouvel édifice.

Celui-ci, on le sait, fut l'œuvre du trésorier Hervé. Les fouilles de Saint-Martin en ont fait retrouver des restes importants. Il fut en partie remplacé au xiii^e siècle par la grande et belle église qui devait subsister jusqu'à la Révolution.

⁽¹⁾ Mabille, *op. cit.*, p. 190; *Chronicon Turon.* (dans le *Recueil des chron. de Touraine*, publié par Salmon), p. 107-108.

⁽²⁾ Mabille, *op. cit.*, p. 191. Mabille

(p. 190) prétend que les chanoines de Saint-Martin avaient commencé, dès 904, à reconstruire leur monastère, mais il n'indique pas où il a trouvé cette date précise.

II

Si l'on jette les yeux sur le plan joint à ce mémoire et qui est la reproduction exacte⁽¹⁾ de celui qu'a fait dresser M^{sr} Chevalier⁽²⁾, on voit du premier coup d'œil que toutes les constructions dont on a retrouvé les restes peuvent se diviser en trois groupes, qui correspondent à trois monuments distincts.

Le plus récent, figuré sur le plan par des hachures obliques, appartient à l'église du XIII^e siècle. Aucun doute n'est possible à cet égard, car on possède un plan d'ensemble de cette église dressé en 1779⁽³⁾ et qui concorde complètement avec le résultat des fouilles.

Immédiatement au-dessous de ces constructions, vient une seconde série de maçonneries dessinant une suite de chapelles absidales qui entouraient un déambulatoire, délimité vers l'intérieur du monument par un massif qui a servi sans nul doute à porter les colonnes du pourtour du chœur. Ces maçonneries⁽⁴⁾ appartiennent certainement aux constructions d'Hervé. La façon dont l'appareil est traité et la place qu'elles occupent, juste au-dessous des restes du XIII^e siècle, rendent la chose certaine.

C'est peut-être à la même église qu'ont appartenu les quatre

⁽¹⁾ Je me suis seulement permis de supprimer une ou deux indications sans intérêt dans cette discussion, de rectifier quelques légendes conformément à la thèse que je soutiens, et de remplacer les couleurs par des hachures pour en rendre plus facile la reproduction en typographie.

⁽²⁾ *Les fouilles de Saint-Martin de Tours*, pl. VII. — Cf. la planche IV du premier mémoire de M. Ratel, dans laquelle

toute cette partie des fouilles est très clairement indiquée.

⁽³⁾ Il est conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire. Une reproduction en photogravure en a été donnée par M. Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin*, pl. V. M^{sr} Chevalier en a donné une copie à la planche VI des *Fouilles de Saint-Martin*.

⁽⁴⁾ Elles sont figurées par un pointillé dans le plan joint à ce mémoire.

piliers du transept⁽¹⁾. La façon dont leur plan se lie à celui du sanctuaire du XI^e siècle, leur genre de construction appareillée à gros joints, le style de leurs bases, le peu de différence qu'ils présentent avec les portions voisines, autoriseraient à le croire⁽²⁾. Cependant M^{sr} Chevalier les attribue au XII^e siècle, et je m'en rapporterai volontiers à son appréciation sur ce point, car il est constant que d'assez grosses réparations ont dû être faites à la basilique vers 1125⁽³⁾.

Quant au troisième groupe de maçonneries, à celles que l'on a retrouvées sous les ruines de l'église d'Hervé et qui sont teintées en noir dans le plan ci-joint, il est plus difficile d'en déterminer l'âge. Ce sont des murs très épais qui présentent en plan la même disposition que le sanctuaire du XI^e siècle. Autour d'un chœur avec déambulatoire, qui coïncide presque avec celui d'Hervé, se développe une suite d'absidioles de très petite ouverture, mais dont les murs sont si épais qu'extérieurement ces absidioles se suivent sans aucun intervalle.

A quelle époque peut remonter cette dernière construction ? M^{sr} Chevalier et M. Ratel sont d'accord pour y voir les restes de l'église élevée par saint Perpet; et c'est au V^e siècle qu'ils attribuent tout ce curieux ensemble. Pour moi, je ne puis le croire antérieur à l'époque carolingienne.

Notons d'abord qu'en attribuant toutes ces maçonneries au V^e siècle, il ne reste aucune place pour les constructions du X^e siècle. M. Ratel n'a pas songé à cette objection. M^{sr} Cheva-

⁽¹⁾ Indiqués sur le plan par la lettre P.

⁽²⁾ M^{sr} Chevalier en a donné des reproductions photographiques (*Fouilles de Saint-Martin*, pl. III et IV), que l'on peut comparer avec la vue d'une des absidioles d'Hervé, qu'il a également donnée (*ibid.*, pl. II).

⁽³⁾ Guillaume de Nangis raconte en effet qu'un incendie dévasta la basilique en 1123 pendant la guerre que se faisaient les bourgeois de Tours et les clercs de l'abbaye. (*Guill. de Nang.*, a° 1123; édit. de la Société de l'histoire de France, t. I, p. 14.)

lier l'a prévue⁽¹⁾, et, sur son plan, il indique une série de murs dans lesquels il a cru reconnaître des témoins des restaurations nécessitées par les invasions normandes⁽²⁾.

C'est d'abord un large empattement construit sur pilotis au pourtour de l'absidiole médiane; puis une construction analogue servant de base à la première chapelle du transept⁽³⁾; c'est enfin ce large soubassement épais de trois mètres sur lequel reposent les piliers du rond-point du chœur⁽⁴⁾.

Si l'âge récent de ce soubassement, de ce *podium*, comme l'appelle le savant prélat, était bien établi, ma démonstration serait vite terminée, car on ne peut admettre qu'il ait été ajouté après coup, l'hémicycle sur lequel s'ouvrent les chapelles étant d'un trop grand diamètre pour qu'on puisse en concevoir l'existence sans une colonnade intérieure. Donc si cette colonnade n'existait pas à l'époque mérovingienne, les absidioles ne sauraient remonter à une date aussi ancienne.

Malheureusement ce *podium* a soulevé des assertions si contradictoires⁽⁵⁾, que je n'ose en discuter l'âge.

Par contre il est bien certain que les empattements sur pilotis sont de très basse époque, car on y a recueilli des frag-

⁽¹⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 102 et suiv.

⁽²⁾ Ce sont les parties figurées par des hachures croisées sur la planche jointe au présent mémoire.

⁽³⁾ La seconde chapelle du transept (en D de mon plan) repose sur des murs où M^{re} Chevalier veut voir les restes d'un baptistère du v^e siècle. Je doute, pour ma part, que ces murs soient plus anciens que l'empattement de la chapelle voisine. En tout cas l'exiguïté de la construction, autant que son plan, me paraissent interdire une hypothèse qu'au-

cune découverte n'est venue confirmer.

⁽⁴⁾ « Le travail le plus important du chevet, dit M^{re} Chevalier, consista dans la construction du *podium* ou soubassement circulaire destiné à porter la colonnade. Cette muraille, épaisse de près de trois mètres, n'existait pas au v^e siècle, car saint Grégoire nous montre le sépulchre très facilement accessible. » (*Les fouilles de Saint-Martin*, p. 104.)

⁽⁵⁾ Voir Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin*, Supplém., p. xii et suiv. et la réponse de M^{re} Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin*, Note complém., p. 14 et suiv.

ments d'inscriptions carolingiennes⁽¹⁾; et l'un de ces fragments a été trouvé sous la chapelle du chevet (en C de mon plan) dans un emplacement tel que M^{gr} Chevalier a été obligé d'admettre la reconstruction partielle de cette chapelle dans le cours du ix^e ou du x^e siècle⁽²⁾.

Pour moi j'y vois la preuve que non seulement cette abside, mais toutes les autres sont postérieures au milieu du ix^e siècle⁽³⁾. Et cette manière de voir est confirmée par les conséquences mêmes auxquelles on serait conduit si l'on devait accepter la thèse soutenue par MM. Ratel et Chevalier, et reconnaître avec eux dans ces absidioles rayonnant autour du sanctuaire les restes de l'église bâtie par saint Perpet.

On remarquera d'abord que cette thèse suppose un nombre d'absides inconciliable avec les divers passages où Grégoire de Tours parle de l'abside du monument en employant toujours le singulier⁽⁴⁾.

Certains archéologues, je le sais, ont cru qu'il y avait deux absides à Saint-Martin parce que Grégoire de Tours men-

⁽¹⁾ *Les fouilles de Saint-Martin de Tours*, p. 98, 103 et 106.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 103.

⁽³⁾ Une partie de ces murs, notons-le bien, est fondée sur des pilotis, attribués par M^{gr} Chevalier au ix^e ou au x^e siècle. Or ces pilotis ont dû être établis en même temps que les absidioles pour en assurer les fondations, ou ajoutés peu après pour remédier à quelque tassement causé par l'instabilité du sol. Si donc ils sont du ix^e ou du x^e siècle, les absidioles placées au-dessus ne peuvent remonter au temps de saint Perpet. Un cadre de bois a été retrouvé dans les fondations de l'absidiole médiane. M^{gr} Chevalier suppose que ce cadre aurait été glissé après

coup sous le mur du v^e siècle pour le consolider (*Les fouilles de Saint-Martin, Note complém.*, p. 11). Cette opération est bien invraisemblable. Cadre et pilotis me semblent, par leur position même, contemporains des constructions qui les surmontent.

⁽⁴⁾ « Perpetuus submota basilica quam prius Briccius aedificaverat super sanctum Martinum, aedificavit aliam ampliore in *cujus absida* beatum corpus ipsius venerabilis sancti transtulit. » (*Hist. Franc.*, l. X, c. 31, n° 6.) — « Basilica Sancti Martini a furibus effracta fuit. Qui ponentes ad *fenestram absidæ* cancellum, qui super tumulum cujusdam defuncti erat, etc. » (*Ibid.*, l. VI, c. 10.)

tionne une *absida sepulcri*, qui leur a paru distincte de l'abside de l'église⁽¹⁾.

M^{gr} Chevalier s'est prévalu de cette opinion pour supposer « qu'au vi^e siècle la chapelle du fond était considérée comme l'abside propre de la basilique par opposition à l'abside du tombeau⁽²⁾ ». Mais cette supposition n'est pas admissible, car l'*absida propre* d'une église, pour me servir des termes mêmes de M^{gr} Chevalier, ne peut s'entendre que du lieu où se dresse l'autel principal. Or peut-on admettre que le maître autel de Saint-Martin fût relégué dans l'absidiole du fond de l'église?

Quicherat, d'ailleurs, a déjà fait justice de cette interprétation⁽³⁾. Il a parfaitement prouvé que l'abside du tombeau et l'abside de l'église ne faisaient qu'un⁽⁴⁾.

Si Grégoire de Tours n'a pas constamment désigné par les mêmes expressions l'abside de l'église, c'est par une recherche de style dont on ne peut s'étonner. Cela est si vrai que dans les trois passages où il parle de cette abside du tombeau, il a chaque fois varié ses termes⁽⁵⁾. Ajoutons que ces trois passages appartiennent tous les trois à un ouvrage spécialement consacré

⁽¹⁾ Le P. da Prato, dans son édition de *Sulpice Sévère* (t. I, p. 400), a été le premier à mettre en avant cette hypothèse.

⁽²⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 36.

⁽³⁾ *Restitution de Saint-Martin*, p. 20, et *Mélanges*, p. 48.

⁽⁴⁾ Son argumentation repose sur un passage des *Miracles de saint Martin* (l. IV, c. 25) qui nous montre un prêtre venant prier la nuit contre l'*absida sepulcri* parce qu'il n'avait pu pénétrer dans l'église. On pouvait donc aborder cette abside de l'extérieur, ce n'était donc pas une seconde abside placée à l'intérieur du monument et distincte de celle de l'église.

⁽⁵⁾ La première fois il l'appelle *absida tumuli* (*Mir. S. Mart.*, l. II, c. 47); la seconde *absida corporis* (*ibid.*, l. III, c. 57); la troisième *absida sepulcri* (*ibid.*, l. IV, c. 25). S'il fallait attacher à ces questions de mots tant d'importance, il faudrait dire aussi que l'*absida sepulcri* et l'*absida corporis* étaient choses distinctes. Cela ne serait pas plus arbitraire que de distinguer l'*absida corporis* de l'abside de l'église, alors que Grégoire dit formellement que le corps de saint Martin fut déposé dans l'abside de l'église bâtie par saint Perpet : « in cujus absida beatum corpus ipsius venerabilis sancti transtulit » (*Hist. Franc.*, l. X, c. 31, n° 6).

au récit des miracles accomplis par saint Martin au profit des fidèles qui venaient prier à son tombeau ⁽¹⁾; cela justifie suffisamment les expressions de l'hagiographe, sans qu'on aille leur prêter un sens qui serait en contradiction formelle avec son propre témoignage.

Je pourrais chercher encore d'autres arguments dans les rubriques des inscriptions qui ornaient la basilique, car il n'y est question que d'une abside unique, et on ne peut les expliquer d'une façon pleinement satisfaisante qu'en admettant une abside comme celle des églises de Rome et de Ravenne, s'ouvrant sur la nef ou sur le transept par un grand arc sous lequel était placé l'autel ⁽²⁾.

Les conjectures de MM. Chevalier et Ratel sont donc inconciliables avec les documents écrits que nous possédons. Elles ne peuvent s'accorder davantage avec ce que l'on sait aujourd'hui des monuments du v^e siècle et, si elles devaient être acceptées, on serait conduit à cette conséquence singulièrement grave, qu'il faut réformer toutes les notions que nous avons actuellement sur l'architecture religieuse de cette époque.

⁽¹⁾ Voici d'ailleurs ces trois passages : Dans le premier, c'est un estropié qui vient chercher la guérison auprès du tombeau de saint Martin : « Quidam contractus... deportatus iterum a suis ante sanctam absidam tumuli ponitur. » (*Mir. S. Mart.*, l. II, c. 47.) Dans le deuxième, il s'agit de la guérison d'un aveugle : « In atrio quod absidam corporis ambit eo orante, subito aperti sunt oculi ejus. » (*Ibid.*, l. III, c. 57.) Dans le troisième, il est question d'un prêtre nommé Léon venu pour prier au tombeau de saint Martin et qui, étant arrivé de nuit, ne put se faire ouvrir la

basilique : « Cumque basilicam sanctam ingredi non valeret, coram absida sepulcri fudit orationem. » (*Ibid.*, l. IV, c. 25.)

⁽²⁾ On pourrait peut-être chercher un argument contre ma thèse dans une de ces rubriques qui est ainsi conçue : « Item super arcum absidis altaris. » Mais à cette leçon un peu ambiguë, d'autres manuscrits substituent la suivante : « Item super arcum absidæ in altari », ou, comme Quicherat (*Restitution*, p. 23; *Mélanges*, p. 51) propose de lire, « in altario ». Or cette dernière leçon prouverait au contraire qu'il n'y avait qu'une abside.

Tous les archéologues, en effet, ont enseigné jusqu'ici que les églises bâties en Occident au début de la domination barbare affectaient dans leurs grandes lignes le plan des basiliques dont Rome et Ravenne nous ont conservé de si curieux exemples.

S'il est un point qui paraisse bien établi, c'est la forme de leur sanctuaire. C'est toujours une abside en hémicycle s'ouvrant sur le transept ou à l'extrémité de la nef.

C'est seulement vers le temps de Charlemagne que s'introduit en France la coutume de faire précéder l'abside d'un chœur d'une ou plusieurs travées⁽¹⁾, et c'est plus tard encore qu'apparaissent les premiers monuments dans lesquels le chœur et l'abside sont entourés d'un bas côté sur lequel s'ouvrent des absidioles⁽²⁾. On hésitait jusqu'ici à faire remonter cette disposition jusqu'au ix^e siècle, et voilà que d'un coup il nous faudrait la vieillir de plus de quatre cents ans. On avouera que c'est chose hardie, et qu'avant de l'admettre il est permis d'exiger des preuves péremptoires. M^{sr} Chevalier l'a bien compris, aussi a-t-il cherché à prévenir cette objection dans un chapitre où il passe en revue les différentes variétés d'églises à absides multiples que nous connaissons aujourd'hui⁽³⁾.

Malheureusement il n'a pu en trouver une — je dis une seule — qu'on soit en droit d'attribuer avec vraisemblance à une date aussi reculée, et dont le plan ressemble à celui qu'il prête à l'église bâtie par saint Perpet.

Il nous parle de ces chapelles trichores sur lesquelles M. de Rossi a depuis longtemps appelé l'attention des savants, mais

⁽¹⁾ Quicherat, *Mélanges*, p. 410.

⁽²⁾ L'opinion la plus commune est que cette disposition fut une innovation du x^e siècle (Lenoir, *Archit. monast.*, t. II,

p. 35; Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'archit.*, t. II, p. 456).

⁽³⁾ Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 33 et suiv.

le plan de ces chapelles (fig. 1) diffère complètement de celui qu'on voudrait prêter à la basilique de saint Perpet.

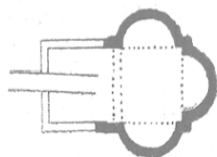


Fig. 1. — Chapelle trichore.

Les absides *trichores* du iv^e et du v^e siècle sont en effet formées de trois hémicycles disposés en croix et s'ouvrant sur un espace carré ⁽¹⁾, ou de simples niches (fig. 2 et 3) pratiquées dans

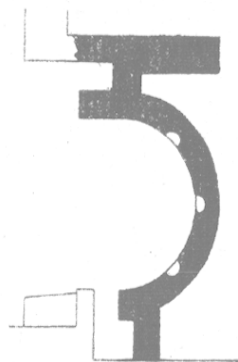


Fig. 2. — Plan de l'Oratoire du Monte della Giustizia.

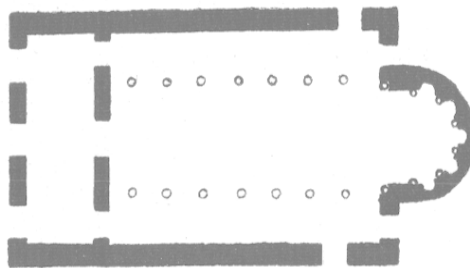


Fig. 3. — Plan de la basilique du Kef.

l'épaisseur même du mur de l'abside ⁽²⁾. Jamais ces hémicycles ou ces niches ne s'ouvrent sur un déambulatoire entourant un chœur aussi développé que celui-ci.

⁽¹⁾ Comme dans ces *cellae* ou chapelles du cimetière de Callixte que M. de Rossi a longuement étudiées dans sa *Roma sotterranea*. Nous donnons le plan de l'une d'elles à la figure 1.

⁽²⁾ C'est la disposition que présente le petit oratoire découvert en 1876 au Monte della Giustizia, près de la gare de Rome (Rossi, *Bull. di archeol. crist.*,

année 1876, p. 51 et pl. VI et VII). — M. Ratel avait d'abord supposé que le sanctuaire de Saint-Martin était entouré de niches de ce genre et non d'absidioles véritables. Mais il a dû modifier ses conclusions sur ce point à la suite des fouilles de 1887 (*Les basiliques de Saint-Martin, Supplément*, p. 19 et suiv.).

De ce qu'on a fait des absides trichores, M^{gr} Chevalier conclut qu'on a pu en faire de pentachores. Je l'admets volontiers. Je puis même lui en citer des exemples qu'il ne semble pas connaître. On a en effet découvert en Tunisie, dans ces dernières années, plusieurs églises dont l'abside est garnie de cinq petites niches en hémicycle. Une des plus remarquables (fig. 3) se voit au Kef ⁽¹⁾. M. Saladin en a dessiné une autre (fig. 4) à Henchir-el-Baroud ⁽²⁾.

Mais outre qu'on n'en a jamais trouvé une seule en Gaule, et que toutes celles qui existent paraissent avoir été bâties par des Byzantins et non par des chrétiens d'Occident, il faut re-

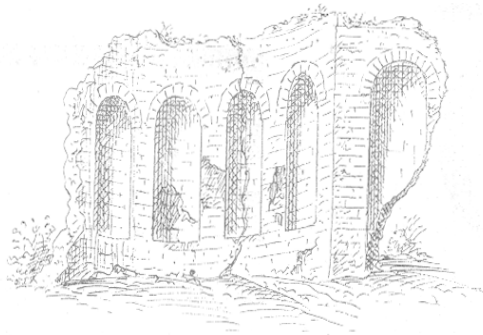


Fig. 4. — Abside de l'église de Henchir-el-Baroud.

marquer que leur plan diffère de celui que nous avons ici par plusieurs points essentiels. Le premier, c'est l'absence de chœur et de déambulatoire ⁽³⁾; le second, c'est que ces hémicycles ne

⁽¹⁾ J'en emprunte le plan à M. Saladin (*Archives des missions scientif.*, 3^e série, t. VIII, p. 206, fig. 358).

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 52, fig. 86-88.

⁽³⁾ M^{gr} Chevalier (*Les fouilles de Saint-Martin*, p. 39 et 40) invoque en vain la curieuse découverte faite par M. de Rossi à la cathédrale de Naples (*Bull. di archeol. crist.*, année 1880, p. 148 et suiv.). Le

fond de l'abside de cette église bâtie au début du v^e siècle était percé de trois arcades juxtaposées. Il semble qu'une disposition analogue existait au ix^e siècle à Sainte-Marie-Majeure (*Liber pontific.*, éd. Duchesne, t. II, p. 60). Mais de ce que le fond de ces absides était ouvert, il ne résulte pas qu'un déambulatoire en fit le tour, ni qu'il fût entouré d'absidioles.

sont pas de véritables absidioles faisant saillie sur l'extérieur, mais de simples petites niches prises dans l'épaisseur des murs et qui, d'habitude, ne descendent même pas jusqu'au ras du sol⁽¹⁾.

Aux exemples trop peu convaincants mis en avant par M^{gr} Chevalier, M. Ratel a récemment tenté d'en ajouter d'autres pour prouver que cette ceinture d'absidioles ouvertes sur un déambulatoire n'était pas chose si anormale au v^e siècle.

Il invoque comme preuves la basilique de Bethléem, celle du Saint-Sépulcre et l'église Notre-Dame-du-Pré, au Mans⁽²⁾.

Or, du premier de ces édifices la date est encore fort incertaine. La plupart des archéologues admettent bien qu'il peut remonter, dans certaines de ses parties, jusqu'à Constantin, mais l'antiquité de son abside, le seul point qui nous intéresse en ce

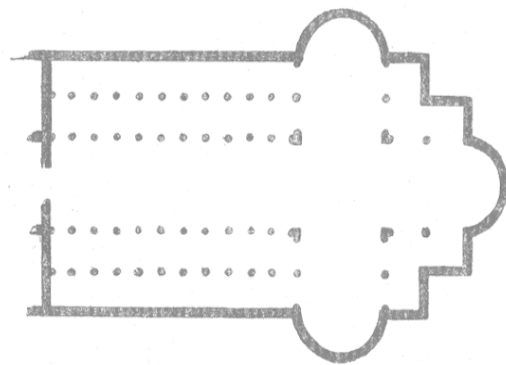


Fig. 5. — Basilique de Bethléem.

moment, a été fort contestée, et les auteurs mêmes qui croient le sanctuaire contemporain de la nef sont obligés de recon-

⁽¹⁾ C'est le cas de l'abside de Henchir-el-Baroud (fig. 4). Même particularité dans l'abside trichore du Monte della Giustizia, à Rome (Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1876, pl. VI et VII). Il est probable que les deux *conchulae* que saint Paulin de Nole

fit construire de part et d'autre de l'abside de sa basilique de Saint-Félix étaient des niches du même genre (Paulin. *Epist.* 32 ad Severum).

⁽²⁾ Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin, à Tours. Supplément*, p. 20 et suiv.

naître combien leur opinion est sujette à caution ⁽¹⁾. Au surplus, quelle que soit la date de cette abside, je ne vois pas en quoi l'église de Bethléem peut servir à la thèse de mes adversaires. Ils prétendent prouver qu'on faisait au v^e siècle des basiliques dont le sanctuaire était entouré d'un déambulatoire avec absidioles saillantes. Or ici nous avons un transept aux bouts arrondis et une abside unique; nous n'avons ni déambulatoire, ni absidioles.

L'exemple du Saint-Sépulcre serait beaucoup plus concluant, si on pouvait admettre encore, comme le fait M. Ratel, l'ingénieuse restitution de ce monument qu'a jadis proposée M. de Vogüé ⁽²⁾. Mais, depuis que l'auteur des *Églises de la Terre-Sainte* a tenté de reconstituer les formes premières de cet édifice, tant de fois restauré et même reconstruit, la découverte d'un document de premier ordre, le récit du pèlerinage de Sylvia ⁽³⁾, est venue modifier complètement toutes les données du problème. On sait aujourd'hui qu'on a attribué à un édifice unique des textes qui s'appliquent en réalité à des édifices distincts; qu'il y avait autour du Saint-Sépulcre non pas une basilique, comme le pensaient M. de Vogüé et tous ses devanciers, mais trois églises : l'*Anastasis*, élevée au-dessus de la grotte même du Saint-Sépulcre, construction de dimension restreinte et pro-

⁽¹⁾ Voir les principaux arguments pour et contre dans Vogüé, *Les églises de la Terre-Sainte*, p. 46 et suiv.

⁽²⁾ *Les églises de la Terre-Sainte*, ch. III, p. 118 et suiv., et planche VI.

⁽³⁾ La *Peregrinatio Sylviæ* a été découverte par M. Gamurrini et publiée par lui dans la *Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica*, t. IV (Rome, 1887), et mieux

dans les *Studi e documenti di storia e diritto* (9^e année, Rome, 1888, p. 97 et suiv.). M. l'abbé Duchesne, dans ses *Origines du culte chrétien* (Paris, 1889, p. 469 et suiv.), a donné un texte fort amélioré de la partie de la *Peregrinatio* relative à Jérusalem. Il l'a accompagné d'un judicieux commentaire, où l'on trouvera la justification de tout ce que j'avance ici.

blement de forme ronde ⁽¹⁾; le *Martyrium*, grande basilique avec une abside du type ordinaire; et l'église de la Croix, où l'on conservait l'instrument du supplice divin depuis que sainte Hélène l'avait retrouvé.

M. de Vogüé ne faisait remonter qu'au VII^e siècle cette disposition des saints lieux, il la croyait postérieure à l'invasion des Perses; en réalité elle datait du temps même de Constantin, et M. de Vogüé est le premier à reconnaître aujourd'hui que tout son travail sur le Saint-Sépulcre est à reprendre.

J'ajouterai que si la rotonde actuelle, rebâtie au XI^e siècle après la destruction des lieux saints par le sultan Hakem, paraît reproduire en partie le plan que l'édifice avait à la fin du VII^e siècle lorsqu'il fut visité par saint Arculfe ⁽²⁾, rien ne permet d'affirmer que les traits les plus caractéristiques de ce plan, le déambulatoire et les trois absides, se soient déjà trouvés dans l'Anastasis du IV^e siècle. J'ajouterai enfin que cette rotonde ne saurait être invoquée dans la présente discussion,

⁽¹⁾ C'est en effet sous cette forme qu'on voit le Saint-Sépulcre représenté sur des sarcophages chrétiens d'Arles (Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXIX), de Milan (Bugati, *Memorie storico critiche di San Celso martire*, pl. I), de Rome (Bottari, *Roma sotterranea*, pl. XXX); sur une mosaïque de Sant' Apollinare Nuovò à Ravenne (Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 251, n° 6). Ce ne sont, il est vrai, que des représentations conventionnelles auxquelles il serait imprudent de se fier. Toutefois M. Le Blant a justement fait remarquer (*Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes*, p. 245) qu'elles sont corroborées par ce passage de l'ancienne liturgie gallicane, que dom Martène attribue au VI^e siècle : « Corpus vero Domini ideo

defertur in turribus, quia monumentum Domini in similitudinem turris fuit scissum in petra. » (Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. V, col 95.) — Par contre, on conserve à Arles, dans le trésor de Notre-Dame de la Major, une curieuse boucle d'ivoire qui peut remonter au V^e ou au VI^e siècle, et sur laquelle le Saint-Sépulcre est représenté comme un tombeau romain, formé d'un soubassement rectangulaire surmonté d'un emmarchement qui porte une sorte d'édicule rond, à toiture conique (Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 49; J. de Laurière dans le *Congrès archéologique de France*, session d'Arles, 1876, p. 867; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 62).

⁽²⁾ Voir ce plan dans Vogüé, *Les églises de la Terre-Sainte*, pl. VII, fig. 2.

car elle appartient à la famille des églises rondes, dont personne ne conteste l'antiquité, mais qui forme une catégorie de monuments bien distincte des basiliques.

L'église Notre-Dame-du-Pré, au Mans, est la seule qui puisse à juste titre être rapprochée des substructions trouvées à Saint-Martin de Tours, et si la date en était réellement aussi reculée que le prétend M. Ratel, je me sentirais fort ébranlé, je l'avoue.

Mais l'église du Pré (fig. 6), dans son ensemble, n'est que du ^x^e siècle ⁽¹⁾. M. Ratel, il est vrai, a cru reconnaître dans une

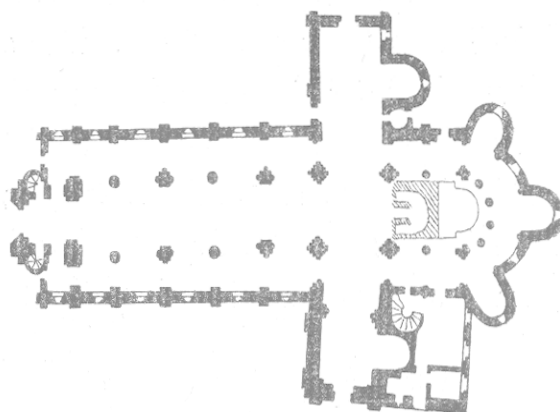


Fig. 6. — Plan de l'église Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

partie du chevet les restes d'une construction plus ancienne. Trompé par une différence d'appareil, pourtant facile à expliquer ⁽²⁾, il a cru que le chevet de l'église était formé de deux

⁽¹⁾ Elle a été reconstruite vers 1050 par une abbesse nommée Lézeline. (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 501).

⁽²⁾ L'église du Pré est bâtie suivant un système commun dans le Maine, la Touraine et l'Anjou au commencement du ^x^e siècle. Elle est en petit appareil avec chaînes de grand appareil aux montants

des fenêtres et à tous les angles saillants. Or, par suite du plan circulaire du chevet qui donne au parement extérieur du mur une plus grande surface qu'au parement intérieur, par suite de l'absence de contreforts et du peu de largeur des fenêtres, le petit appareil occupe sur la face extérieure de l'édifice beaucoup plus d'espace que

constructions soudées l'une à l'autre; et il attribue celle de l'extérieur au ^{vi}^e siècle, l'autre au ^{xi}^e. Mais il y a là une erreur de fait. La face externe de l'abside de Notre-Dame-du-Pré forme un tout homogène avec la face interne. Je m'en suis assuré tout récemment par une étude attentive. Si donc cette dernière est du ^{xi}^e siècle, comme l'admet avec raison M. Ratel, l'autre face l'est également.

Mais, serais-je même dans l'erreur, dût-on reconnaître dans une partie du chevet les restes d'une construction plus ancienne, serait-on autorisé pour cela à faire remonter cette construction au temps de l'évêque saint Innocent, c'est-à-dire au ^{vi}^e siècle? Non certes. Bien au contraire, des fouilles exécutées en 1843 ont fourni la preuve que ce chœur avec déambulatoire et absidioles ne pouvait remonter à une date si reculée. Car elles ont fait retrouver une crypte⁽¹⁾, dont la forme nous indique approximativement le plan du sanctuaire primitif; or c'était un vaisseau terminé par une abside unique, qu'il est déjà bien hardi de faire remonter jusqu'au ^{vi}^e siècle et qu'il serait plus que téméraire de vieillir davantage⁽²⁾. Si donc les absidioles de Notre-Dame-du-Pré contiennent encore des restes antérieurs au milieu du ^{xi}^e siècle, ce n'est pas au temps de saint Innocent qu'il faut les attribuer,

le grand. A l'intérieur de l'abside au contraire, la moindre surface du mur, le large ébrasement des fenêtres, la multiplicité des chaînes de grand appareil nécessitées soit par les angles des absidioles, soit par les colonnes qui ornent les murs, laissent si peu de place au petit appareil, qu'on peut croire, à première vue, à un autre mode de construction. Mais c'est une erreur. Partout où l'architecte a disposé de surfaces assez grandes, on retrouve le petit

appareil à l'intérieur de l'église, tout comme à l'extérieur.

⁽¹⁾ Sur le plan ci-joint (fig. 6), j'ai indiqué par des hachures l'emplacement et la forme de cette crypte.

⁽²⁾ M. Ratel attribue cette crypte au temps de saint Julien, le premier évêque du Mans. Il en a donné un croquis dû à M. Livet, curé de l'église du Pré. J'en tiens le plan de M. Darcy, l'architecte qui a restauré le monument, qui depuis trente ans

c'est à quelque reconstruction postérieure aux incursions des Normands qui ravagèrent à plusieurs reprises les environs du Mans⁽¹⁾.

Je puis donc répéter ce que j'ai dit plus haut, on ne faisait pas avant l'époque carolingienne d'églises ayant un déambulatoire et des absidioles au pourtour du sanctuaire. Je ne crois même pas qu'on en ait jusqu'ici pu produire d'exemple certain avant la fin du x^e siècle.

Un de nos archéologues les plus judicieux, Alfred Ramé, a consacré jadis quelques pages à cette intéressante question⁽²⁾. Il a pu démontrer facilement que ce plan n'était pas, comme on l'a souvent affirmé, une invention du xii^e siècle; il en a cité de nombreux exemples pour le xi^e, mais il n'en a pu trouver que deux pour l'époque carolingienne. L'un est incontestable, car il se voit encore au Mans à l'église de la Couture, mais il date des dernières années seulement du x^e siècle. L'autre remonterait au ix^e siècle, mais Ramé l'a emprunté à un document qu'il me paraît avoir mal interprété. C'est le récit de la consécration de la cathédrale du Mans par l'évêque Aldric⁽³⁾. Il y est dit que cette église avait dix autels et que des déambulatoires en faisaient le tour. Or une étude attentive du texte prouve que par le mot déambulatoire l'auteur a voulu désigner des

en a scruté toutes les pierres, et qui loin de reculer cette construction jusqu'aux temps fabuleux où vivait saint Julien, hésite à la faire remonter jusqu'à saint Innocent.

⁽¹⁾ Avant même l'apparition des Normands, l'église du Pré était dans un tel état d'abandon, que l'évêque Aldric en fit enlever le corps de saint Julien et de plusieurs autres saints pour leur donner un asile plus convenable (*Gesta Aldrici*

dans Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 103). Quand Lézeline reconstruisit l'église au xi^e siècle, elle rétablit en même temps le monastère qui n'existait plus (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 501).

⁽²⁾ Dans son remarquable mémoire *Sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens* (*Bull. monum.*, t. XXVI, p. 91 et suiv.).

⁽³⁾ *Gesta Aldrici episc. Cenom.*, dans Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 81.

tribunes placées au-dessus des bas côtés ⁽¹⁾ et que les cinq autels que Ramé croyait pouvoir distribuer dans des absidioles autour du chœur étaient placés dans ces tribunes.

Il n'y a donc à cette heure aucune preuve qu'on ait construit en Gaule avant le x^e siècle des chœurs avec bas côtés et absidioles, et si l'église Saint-Martin avait eu réellement le plan qu'on lui prête, elle n'aurait ressemblé à aucun édifice contemporain.

Or peut-on admettre qu'un monument aussi fameux, qu'une église dont tant d'auteurs ont parlé, qu'un sanctuaire qui attirait des pèlerins de toutes les parties de la France, ait pu présenter une disposition aussi anormale sans qu'aucun écrivain y ait fait la moindre allusion? Grégoire de Tours nous en parle avec détail, il nous en dit la longueur et la largeur, il en énumère les colonnes, il en compte les fenêtres et les portes, et il aurait omis de nous dire qu'elle avait neuf absides, quand les églises de son temps n'en avaient généralement qu'une! On avouera que le fait serait extraordinaire.

Ne voit-on pas enfin combien il est improbable que la basilique de saint Perpet ait présenté un plan si remarquable sans qu'il ait fait école, sans qu'il ait fait surgir des imitations. M^{gr} Chevalier l'a dit lui-même, la basilique de Saint-Martin, « étant le plus célèbre et le plus connu de tous les édifices religieux de la Gaule barbare, a dû exercer une influence considérable sur le développement de notre architecture nationale ⁽²⁾. » Or nous n'avons pas en France un seul édifice présentant le même plan avant le x^e siècle. L'influence considérable de l'église

⁽¹⁾ « Deambulatoria siquidem sursum per totum in circuitu ipsius ecclesiae fecit, in quibus et altaria quinque nobiliter construxit atque sacra vit. » (*Miscell.*, t. I, p. 81.)

Plus loin l'auteur désigne ce déambulatoire par le mot *solarium*, qui signifie toujours un étage élevé au-dessus du sol.

⁽²⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 25.

Saint-Martin aurait donc mis près de cinq siècles à se produire. Elle ne se serait fait sentir qu'au moment où les Normands brûlaient le monument.

On voit quel amas d'invéraisemblances soulèvent les conclusions que je combats.

III

Mais, dira-t-on, aucune invraisemblance ne peut tenir devant les faits matériels constatés au cours des fouilles.

Examinons donc ces faits.

Le contrôle en est devenu bien difficile aujourd'hui. La chapelle qui a été bâtie en 1888 sur l'emplacement des fouilles est une lourde construction dont l'architecte a dû assurer la solidité à l'aide d'épaisses fondations, qui ont fait disparaître une grande partie des substructions anciennes⁽¹⁾.

On ne peut donc juger de ce que les fouilles de 1886 ont produit que d'après le témoignage de ceux qui ont eu la bonne fortune de pouvoir les étudier avant que les récents travaux en aient anéanti une partie des résultats. Malheureusement le nombre de ces personnes est très restreint. Au lieu d'appeler les archéologues, les sociétés savantes du pays, à venir examiner sur place ces précieuses découvertes, la direction des fouilles les a systématiquement tenus à l'écart. Des ordres très sévères interdisaient l'entrée du chantier à tout le monde; j'en ai eu la preuve personnellement, car, m'étant rendu à Tours dans le but spécial d'étudier ces fouilles, je n'ai pu les voir qu'à grand'peine, grâce à l'obligeance d'un subalterne, qui m'y a introduit presque subrepticement, sans me laisser prendre un

⁽¹⁾ On peut voir dans le dernier mémoire de M. Ratel (*Les basiliques de Saint-Martin, Supplément*, pl. VI), le plan de cette chapelle superposé à celui des constructions antérieures.

croquis ou une simple note. Quelques mois plus tard, il est vrai, j'ai eu l'avantage de les visiter de nouveau en compagnie de M^{sr} Chevalier, mais la construction de la nouvelle église était déjà fort avancée, et toute l'obligeance de mon guide, tous les éclaircissements qu'il a bien voulu me fournir, n'ont pu compenser pleinement le mécompte que j'avais éprouvé à mon premier voyage: Dans ces vieux murs, je le déclare, je n'ai rien vu qui justifiât d'une façon quelconque la date reculée qu'on leur attribue. Mais si je n'avais d'autre raison que mon appréciation personnelle à opposer aux conclusions que je critique, je me garderais de rien dire, car, je le répète, je n'ai pu étudier ces débris d'une façon assez complète pour que mon témoignage soit d'un grand poids dans la discussion.

Je m'appuierai donc uniquement sur le témoignage même de MM. Ratel et Chevalier. Personne n'a étudié le monument comme eux, et si leur zèle bien connu pour l'OEuvre de Saint-Martin a pu les prédisposer à trouver dans ces fouilles plus qu'elles ne contenaient réellement, je dois rendre hommage à la sincérité de leur travail et à la rigoureuse exactitude de leurs relevés.

Or, quand j'avance que rien dans les maçonneries découvertes ne m'a paru justifier l'attribution au v^e siècle, je puis corroborer cette opinion du témoignage de M^{sr} Chevalier lui-même, car il avoue que « cette maçonnerie en petit appareil allongé, sans briques, n'a *aucun caractère intrinsèque qui la rattache au v^e siècle* plutôt qu'à un des trois ou quatre siècles suivants et qu'il faut recourir à d'autres considérations pour en déterminer l'âge⁽¹⁾. »

M. Ratel, il est vrai, est d'un autre avis. La nature du mortier et des enduits, la position des maçonneries lui paraît justifier

⁽¹⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 29.

leur attribution au v^e siècle. Mais pour faire ressortir combien son appréciation est contestable, il me suffira de faire remarquer que ces maçonneries consistent presque uniquement en fondations⁽¹⁾; or si l'on est souvent embarrassé pour déterminer l'âge de maçonneries en élévation, n'est-il pas téméraire de prétendre dater des substructions sur d'aussi fragiles indices que la dureté du mortier?

Je sais bien que M^{sr} Chevalier ne veut pas voir des fondations dans la plus grande partie de ces constructions⁽²⁾, et ici il est en désaccord absolu avec M. Ratel, car l'un d'eux place le niveau du sol de la prétendue construction de saint Perpet à 3^m 94, tandis que l'autre le met à 6^m 20 de profondeur⁽³⁾.

Voilà un bien grave désaccord et qui prouve combien il est difficile d'interpréter ces maçonneries.

Mais voici qui montre mieux encore à quel point il est impossible de dater toutes ces substructions en se fiant uniquement à leur apparence. M. Ratel avait cru pouvoir déterminer approximativement la courbe extérieure de l'abside attribuée à saint Perpet en se repérant sur trois portions de maçonnerie dans lesquelles il reconnaissait tous les caractères du v^e siècle.

Or que pense M^{sr} Chevalier de ces trois points?

Le premier, d'après lui, ferait partie d'un contre-mur du x^e siècle; le second ne serait qu'un blocage du xiii^e siècle; le

⁽¹⁾ L'épaisseur même des murs le prouve. Elle atteint 2^m 65 dans la courbe des absidioles; aussi, pour justifier cette largeur excessive, M^{sr} Chevalier a-t-il été forcé d'imaginer une explication inadmissible (*Les fouilles de Saint-Martin*, p. 32).

²⁾ *Ibid.*, p. 29.

³⁾ Ce désaccord n'a fait que s'accroître en ces derniers temps. Dans son dernier

mémoire, M. Ratel revient longuement sur cette question de niveau (*Les basiliques de Saint-Martin, Supplément*, chapitre vi, p. 33 et suiv., et note VIII, p. xcii et suiv.). — M^{sr} Chevalier vient de répliquer avec une grande vivacité, en maintenant ses assertions premières (*Les fouilles de Saint-Martin, Note complémentaire*, p. 1 et suiv.).

troisième appartiendrait à la construction d'Hervé, c'est-à-dire au ^x^e siècle⁽¹⁾. Que conclure de pareilles contradictions ?

Or ce ne sont pas les seules. En voici encore une non moins frappante. Grégoire de Tours mentionne quelque part un puits situé dans la basilique et raconte des faits miraculeux qui s'y seraient passés. M. Ratel a cru retrouver ce puits. Il l'a fait vider, l'a visité et y a reconnu des caractères d'antiquité tels qu'il consacre tout un paragraphe de son appendice⁽²⁾ à démontrer que c'est bien celui dont parle Grégoire de Tours, et qu'il remonte au temps de saint Brice.

Est-ce l'avis de M^{gr} Chevalier ? Aucunement. Pour lui, ce puits, — qui ne répond guère, disons-le en passant, aux conditions exigées par le texte de Grégoire de Tours, — ne serait que du ^{xiii}^e siècle⁽³⁾.

Ainsi voilà encore un écart de huit siècles entre les appréciations de nos deux auteurs !

Cela ne justifie-t-il pas ce que j'affirmais tout à l'heure, qu'il est bien difficile de déterminer la date de ce massif de constructions par des considérations purement archéologiques ?

M^{gr} Chevalier avait donc raison en disant que, pour en déterminer l'âge, il fallait recourir à d'autres arguments. Et, si lui et M. Ratel se sont trouvés d'accord, malgré de si graves contradictions de détail, pour attribuer à saint Perpet tout le massif de fondations qui nous occupe, c'est que les considérations archéologiques n'ont contribué qu'accessoirement à asseoir leur conviction.

Ce qui a déterminé leur opinion, c'est que tous deux partaient *a priori* de cette idée qu'ils devaient retrouver, sous l'église d'Hervé, les restes de celle de saint Perpet, hypothèse fortement

⁽¹⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 31 et 32. — ⁽²⁾ *Les basiliques de Saint-Martin*, note XV, p. 69. — ⁽³⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 41.

enracinée dans leur esprit par l'étude attentive qu'ils avaient faite des conclusions auxquelles Quicherat était arrivé dans sa *Restitution de la basilique de Saint-Martin décrite par Grégoire de Tours*.

Quicherat, en effet, avait cru pouvoir démontrer que la basilique de saint Perpet, s'écartant en cela de toutes les églises de son temps, avait un chœur entouré d'un déambulatoire. Quicherat, connaissant mal l'histoire des invasions qui sont venues dévaster du ix^e au x^e siècle l'abbaye de Saint-Martin, avait avancé que l'église de saint Perpet s'était conservée jusqu'à la fin du x^e siècle.

On s'explique dès lors comment MM. Ratel et Chevalier, trop fidèles disciples de notre illustre maître, en voyant sous les ruines des constructions d'Hervé d'autres restes, les ont pris pour ceux de l'église du v^e siècle, sans songer à contrôler les assertions de Quicherat.

Mais ces assertions étaient-elles fondées ? Je ne le crois pas.

IV

J'ai déjà montré que l'église du v^e siècle avait dû être rebâtie complètement, et plusieurs fois peut-être, avant 997. Je vais démontrer maintenant qu'elle n'avait pas la forme que lui a supposée Quicherat.

Quand il s'agit de réfuter un maître aussi autorisé, on ne saurait accumuler trop de preuves ; on me pardonnera donc si j'entre dans des détails circonstanciés et si je discute pas à pas toute l'œuvre de reconstitution qu'il a si ingénieusement échafaudée.

Son point de départ est inattaquable.

Charles Lenormant et Albert Lenoir avaient, on se le rap-

pelle, prêté à la basilique de Saint-Martin de Tours la forme d'une rotonde précédée d'une nef. Quicherat a démontré de la façon la plus évidente que cette église « était une basilique qui n'avait qu'une abside et dont le transept, s'il y en avait un, ne débordait pas les bas côtés ⁽¹⁾ ».

Grégoire de Tours nous apprend que la longueur totale du monument était de cent soixante pieds, et sa largeur de soixante ⁽²⁾. Il distingue deux parties principales dans la basilique, la nef, *capsus*, et le sanctuaire, *altarium*; mais il ne dit pas quelle était la proportion relative de ces parties. Quicherat a supposé que la nef avait cent pieds de long, ce qui en laisse soixante pour le sanctuaire. C'est une simple hypothèse et je dirai plus loin les motifs qui me la font considérer comme peu vraisemblable. En revanche, j'adhérerai volontiers aux dimensions qu'il donne aux bas côtés et à la nef, soit trente pieds pour celle-ci et quinze pour chacun de ceux-là. C'est, en effet, une proportion souvent admise dans nos basiliques chrétiennes. On peut, il est vrai, objecter que trente pieds de largeur semblent une dimension un peu grande pour une nef dont la hauteur n'atteint que quarante-cinq pieds. Mais si l'on n'accepte pas cette hypothèse, il faut admettre des bas côtés doubles et Quicherat a sans doute raison de trouver « l'édifice avec ses soixante pieds de large trop étroit pour comporter au rez-de-chaussée quatre rangs de colonnes ⁽³⁾ ».

⁽¹⁾ *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, p. 4; *Mélanges*, p. 33. — Le principal argument de Quicherat est celui-ci : les églises à transept saillant étaient rares à cette époque. Si Saint-Martin de Tours avait présenté cette particularité, Grégoire n'aurait pas manqué de le dire, comme il l'a fait pour cette église de Clermont dont il nous apprend que le plan

était cruciforme : « in modum crucis habitur expositum » (*Hist. Franc.*, I, II, c. 16). De plus il ne donne qu'une mesure unique pour la largeur de l'église, ce qui serait insuffisant, si elle avait été plus large au transept qu'à la nef.

⁽²⁾ *Hist. Franc.*, I, II, c. 14.

⁽³⁾ *Restitution de la basilique de Saint-Martin*, p. 6; *Mélanges*, p. 35.

Combien la nef avait-elle de travées ?

Il n'est pas aisé de le déduire du texte de Grégoire de Tours.

Il s'exprime en effet ainsi : *Habet fenestras in altario XXXII, in capso XX; columnas XLI; in toto edificio fenestras LII, columnas CXX; ostia VIII, tria in altario, quinque in capso*⁽¹⁾.

Or il y a une lacune dans cette énumération, car elle nous fait connaître le nombre total des fenêtres et des portes et le nombre qui en revient aux deux parties principales de l'église,

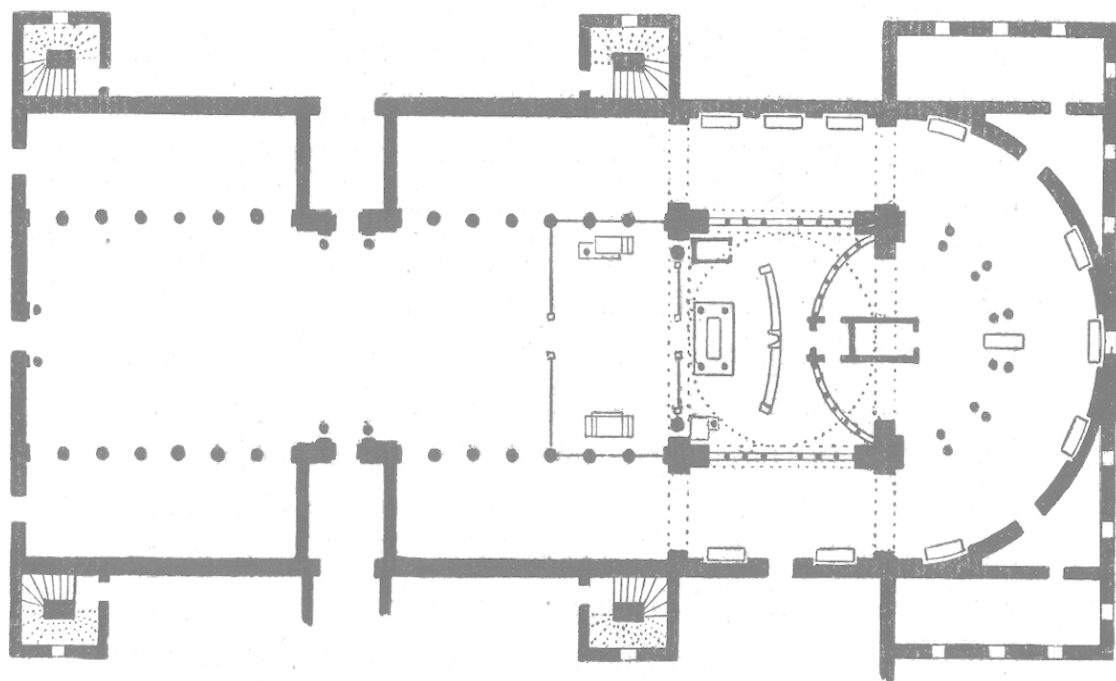


Fig. 7. — Restitution proposée par Quicherat pour la basilique de saint Perpet.

le sanctuaire et la nef. Mais, en ce qui concerne les colonnes, elle mentionne seulement leur chiffre total cent vingt, et le nombre partiel qui en existait dans l'une des deux parties de l'église; nous ignorons si ce nombre partiel de quarante et une colonnes doit s'appliquer à la nef ou au chœur.

⁽¹⁾ *Hist. Franc.*, l. II, c. 14.

Charles Lenormant a pensé que c'était à la nef, ce qui donnerait soixante-dix-neuf colonnes au chœur.

Quicherat soutient au contraire que c'est la nef qui devait en avoir soixante-dix-neuf et le sanctuaire quarante et une. Mais la raison qu'il en donne est faible. Elle consiste à dire que Grégoire de Tours donnant le pas, dans le reste de sa phrase, au sanctuaire sur la nef, c'est à la nef que doit s'appliquer le sous-entendu, s'il a jugé à propos d'abrégé son discours ⁽¹⁾.

Pour moi, je raisonnerai tout autrement. Il y a dans cette phrase une lacune trop manifeste pour qu'on puisse la croire intentionnelle. Elle ne peut résulter que d'une inadvertance de l'auteur ou d'une faute de copiste. Grégoire a certainement voulu indiquer le nombre de colonnes du sanctuaire d'abord, puis de la nef, de la même façon qu'il a indiqué le nombre de fenêtres et de portes d'abord du sanctuaire, puis de la nef. Il a écrit ou voulu écrire ceci : *Habet fenestras in altario XXXII, in capso XX; columnas [in altario] XLI, [in capso LXXIX]*, ou plutôt *columnas [in altario LXXIX, in capso] XLI*. C'est cette seconde hypothèse qui paraîtra la plus vraisemblable à toute personne habituée à se rendre compte des fautes introduites par les copistes dans nos vieux textes; car elle suppose une lacune unique qu'on s'explique plus aisément que ces deux omissions consécutives entre lesquelles le copiste n'aurait gardé que le chiffre XLI ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Restitution de la basilique de Saint-Martin*, p. 5; *Mélanges*, p. 34.

⁽²⁾ Toutefois cette lacune pourrait n'être pas imputable aux copistes des manuscrits, si l'on admettait avec Quicherat (*Restitution*, p. 32; *Mélanges*, p. 61) que Grégoire de Tours n'a fait que reproduire ici une des inscriptions de la basilique; car, dans

le recueil qui nous a conservé ces inscriptions, la même lacune existe, ce qui pourrait donner à penser que l'original était en partie mutilé. Mais les deux meilleurs juges en la matière, M. Le Blant (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 245) et M. de Rossi (*Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 187) se refusent, avec raison, je crois,

J'ai d'ailleurs une autre raison pour croire que le chiffre **XLII** indique le nombre des colonnes de la nef et non du chœur. Elle me paraît si forte que je ne puis comprendre comment elle ne s'est pas imposée du premier coup à l'esprit de Quicherat.

Grégoire nous apprend que la nef était éclairée par vingt

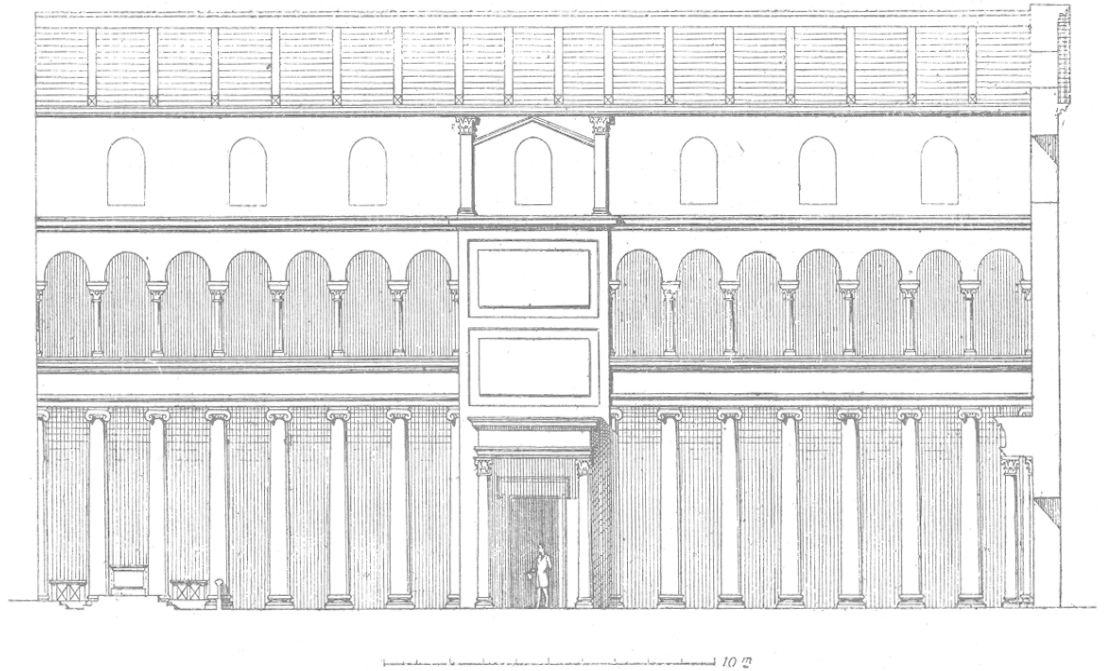


Fig. 8. — Restitution proposée par Quicherat pour la basilique de saint Perpet.
Élévation de la nef.

fenêtres. Si l'on en suppose deux percées dans le mur de la façade au-dessus du narthex, il en reste dix-huit à partager entre les deux côtés de la nef, c'est-à-dire qu'il y en avait neuf de chaque côté, et comme dans nos églises d'Occident il y a toujours une fenêtre par travée, la nef de Saint-Martin avait neuf travées. Or, pour porter neuf travées, il faut dix colonnes.

à voir un texte épigraphique dans la notice
qui clôt le recueil des inscriptions, et qui,

d'après M. Le Blant, serait « évidemment
empruntée à l'historien ».

Il y en avait donc vingt le long de la nef, ce qui, avec les vingt des tribunes que Quicherat suppose avec assez de probabilité au-dessus des bas côtés, nous donne le chiffre de quarante.

C'est, on le voit, à une unité près, le chiffre des colonnes appartenant à la nef. Or l'unité manquante importe peu, car Quicherat a fort bien montré que cela doit être une faute de copiste et qu'il faut sans doute donner quarante colonnes d'une part et quatre-vingts de l'autre aux deux parties du monument⁽¹⁾. Que si l'on repousse cette correction, il suffit d'admettre une autre hypothèse de Quicherat, également plausible, c'est qu'une colonne isolée a pu exister comme pièce d'ameublement dans chacune des parties de la basilique. On voit en effet une colonne dressée près de l'un des ambons dans plusieurs des anciennes églises de Rome⁽²⁾.

Si donc les chiffres donnés par Grégoire de Tours sont exacts⁽³⁾, on est forcé d'admettre que la nef de Saint-Martin de Tours avait quarante colonnes réparties en neuf travées; et, pour le prouver mieux encore, je vais montrer à quelles conséquences inadmissibles Quicherat s'est vu entraîné en voulant loger soixante-dix-huit ou quatre-vingts colonnes dans une nef longue de cent pieds.

⁽¹⁾ Quicherat, *Restitution*, p. 5 et 6; *Mélanges*, p. 34 et 35.

⁽²⁾ *Restitution*, p. 6; *Mélanges*, p. 35.

⁽³⁾ Je suis obligé de faire cette restriction car un document important que j'ai déjà mentionné plus haut nous donne pour ces chiffres plusieurs variantes. Je veux parler de cette espèce de notice qui est jointe au recueil des inscriptions de la basilique et que Quicherat, d'accord avec le P. da Prato (*Sulpicii Severi opera*, t. I, p. 394) et M. de Rossi (*Inscript. christ. urbis Romæ*, t. II,

p. 188), mais contre l'opinion de M. Le Blant (*Inscr. chrét.*, t. I, p. 245), croit antérieure à la rédaction de l'*Histoire des Francs*. Quicherat a fait bon marché de ces variantes (*Restitution*, p. 82; *Mélanges*, p. 61). Si je prétendais faire à mon tour une restitution de la basilique de Saint-Martin, je me croirais obligé de les discuter. Mais ici je ne fais qu'examiner la thèse de Quicherat, je suis donc obligé de m'en tenir exclusivement au texte de Grégoire sur lequel repose toute son argumentation.

Quoiqu'il ait réduit la dimension des entre-colonnements à quatre pieds et demi, il n'a trouvé place au rez-de-chaussée que pour vingt-quatre colonnes. Il a été amené ainsi à supposer des tribunes s'ouvrant sur la nef par des arcades portées sur des colonnes accouplées, ce qui lui a donné quarante-huit colonnes, et il a employé arbitrairement les six qui lui restaient à garnir deux à deux la porte principale et deux portes pratiquées au milieu de la nef au bout de deux galeries qui auraient complètement intercepté les bas côtés⁽¹⁾.

Or aucune de ces dispositions ne peut se justifier.

La largeur de quatre pieds et demi que Quicherat donne à ses entre-colonnements est tout à fait insolite. Si l'on considère en effet les anciennes basiliques d'Italie, on voit que les entre-colonnements ont habituellement de huit à neuf pieds de large et qu'ils ne descendent pas au-dessous de six pieds dans les plus petites basiliques⁽²⁾.

En supposant douze travées, il n'a pu observer la règle, constamment suivie, qui veut qu'une fenêtre s'ouvre dans l'axe de chaque travée. Il a supposé sept fenêtres de chaque côté de la nef, et six sur le mur de façade. Or cette répartition des jours ne me paraît pas acceptable, car dans toutes les anciennes basiliques de Rome, il y a une fenêtre par travée⁽³⁾. Il en est de même à Ravenne, à Saint-Apollinaire *in Classe* et à Saint-Apollinaire-le-Neuf. Il faut aller jusqu'en Orient pour

⁽¹⁾ Voir les planches de son mémoire que reproduisent mes figures 7 et 8.

⁽²⁾ Cette dernière dimension est à peu de chose près celle des entre-colonnements de Sainte-Agnès-hors-les-Murs à Rome. Mais c'est une église qui ne mesure pas même soixante-cinq pieds de long tandis que Saint-Martin de Tours en avait

cent vingt. (Pour avoir les dimensions exactes des basiliques de Rome, on peut se reporter aux planches de Bunsen, *Les basiliques de Rome*, trad. franç. de Daniel Ramé.)

⁽³⁾ Sainte-Marie-Majeure fait exception aujourd'hui. On en a bouché une moitié des fenêtres, de deux en deux, par des peintures.

trouver quelques exceptions à cette règle, et là on remarquera que, partout où elle n'est pas observée, c'est le nombre des fenêtres qui dépasse celui des travées ⁽¹⁾ et non l'inverse, comme Quicherat l'a supposé.

Ai-je maintenant besoin d'insister sur l'étrangeté de ces deux couloirs qui viennent couper si malencontreusement la ligne des bas côtés ? Quicherat a reconnu lui-même combien pareille disposition aurait été insolite : « Si l'on me demandait, dit-il, de la justifier par un exemple, je ne le pourrais pas ⁽²⁾. » Comment croire, ajouterai-je, qu'un architecte ait pu avoir l'idée d'intercepter ainsi, sans aucune utilité appréciable, toute une moitié de l'église ? Ce détail seul n'aurait-il pas dû mettre en garde contre une restitution qu'on a acceptée trop facilement.

Les hypothèses proposées par Quicherat pour la nef de l'église Saint-Martin soulèveraient encore d'autres objections, mais j'en ai assez dit pour prouver combien elles étaient hasardées, et l'on ne sera guère étonné, je pense, si j'entreprends maintenant de montrer que ce qu'il a écrit du sanctuaire est, sur plusieurs points, moins acceptable encore.

« Si nous n'avions pour nous guider, dit Quicherat, que la description contenue dans le second livre de l'*Histoire des Francs*, nous rétablirions le sanctuaire sur le modèle de certaines basiliques de l'Italie, où cette partie présente des dimensions exceptionnelles, Saint-Paul-hors-les-Murs, par exemple. Nous supposerions un transept mesurant quarante-cinq pieds du couchant au levant, plus une abside de quinze pieds de rayon, située au fond, dans l'axe de la grande nef, et nous arriverions

⁽¹⁾ Par exemple dans les églises de Hass, de Babouda, de Rouheia, de Deir-Seta, de Baqousa, de Qalb-Louzeh, de

Tourmanin (Vogüé, *L'architecture du 1^{er} au 11^e siècle dans la Syrie centrale*).

⁽²⁾ *Restitution*, p. 12; *Mélanges*, p. 40.

ainsi à la longueur de soixante pieds énoncée par Grégoire de Tours ⁽¹⁾. »

Je ne sais dans quel écrit Quicherat a vu que l'*altarium* de l'église bâtie par saint Perpet avait soixante pieds de long; ou plutôt, je le devine, car évidemment il a cru avoir trouvé dans l'*Histoire des Francs* ce qui n'était qu'une hypothèse gratuite de sa part, comme il l'avait formellement reconnu au début de sa discussion ⁽²⁾, en proposant d'attribuer à la nef cent pieds sur le total de cent soixante que Grégoire indique pour tout l'édifice.

Mais je n'insiste pas, car Quicherat lui-même a promptement abandonné cette hypothèse.

Une des inscriptions qui ornaient la basilique de saint Perpet porte la rubrique : *Item primi in turre a parte orientis* ⁽³⁾. Il y avait donc, à côté ou au-dessus de l'église Saint-Martin, une tour. Quicherat, embarrassé pour loger dans le sanctuaire les trente-deux fenêtres que mentionne Grégoire, a fort ingénieusement supposé que cette tour était placée sur le transept et qu'elle formait lanterne au-dessus de l'autel ⁽⁴⁾. Cette hypothèse a le grand avantage de fournir une explication plausible pour ce grand nombre de fenêtres que l'on voyait dans l'*altarium*.

Je ne suis pourtant pas bien certain que Quicherat ait mis cette tour à sa vraie place. Il a pensé que les mots *Item primi in turre a parte orientis* indiquaient qu'elle était à l'orient de

⁽¹⁾ *Restitution*, p. 13; *Mélanges*, p. 41 et 42.

⁽²⁾ « Comme il résulte de la description que le sanctuaire était très vaste, je lui donnerai 60 pieds en priant le lecteur de m'accorder *a priori* cette dimension qui

sera justifiée plus tard. » (*Restitution*, p. 4; *Mélanges*, p. 33.)

⁽³⁾ Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 231.

⁽⁴⁾ *Restitution*, p. 13 et suiv.; *Mélanges*, p. 42 et suiv.

l'église, par conséquent auprès de l'abside, et, « comme il résulte, dit-il, d'un texte formel que le fond de l'abside de Saint-Martin était dégagé à l'extérieur ⁽¹⁾, » il en a conclu que la tour ne pouvait être que sur le carré du transept.

Mais la rubrique précitée peut aussi être interprétée autrement, et l'on peut dire que les mots *a parte orientis* indiquent, non la place de la tour par rapport à l'église, mais la place de l'inscription par rapport à la tour. Celle-ci pouvait donc être à l'entrée de l'église. Cette interprétation trouve sa confirmation dans les expressions : *INGREDIENS TEMPLVM. . . . IN-TRATVRI AVLAM. . . . TEMPLA DEI PETITVRVS*, etc., qu'on remarque dans ces vers. Elles prouvent, ce me semble, que les inscriptions placées sur la tour s'adressaient aux fidèles qui allaient entrer dans l'église. Elles deviennent peu explicables s'il fallait s'avancer jusqu'au transept pour les lire.

Un autre argument à l'appui de cette manière de voir a été donné par Quicherat lui-même : « Il est visible, dit-il, que les inscriptions ont été copiées dans l'ordre où elles se présentaient aux visiteurs entrant dans la basilique par la nef ⁽²⁾. » Or les trois inscriptions de la tour précédant dans tous les manuscrits celle de la porte d'entrée, j'en conclus que cette tour était placée en avant de la basilique.

D'ailleurs, si nous ne connaissons jusqu'ici aucun exemple bien certain de tour située sur le carré du transept, dans une église du v^e siècle ⁽³⁾, nous savons qu'il y avait dès cette époque

⁽¹⁾ *Restitution*, p. 14; *Mélanges*, p. 43.

⁽²⁾ *Restitution*, p. 17; *Mélanges*, p. 45.

⁽³⁾ Quicherat n'a produit que deux textes à l'appui de son hypothèse. Le premier (Grég. de Tours, *De gloria mart.*, c. 92) ne prouve rien. Il parle seulement d'une *machina* dans l'église Saint-Félix de

Narbonne, dont le roi Alaric aurait fait déposer un étage, « *deponatur una structura machinae* ». Or le texte ne dit pas la place occupée par cette *machina*. Le second (Fortunat, *Carmina*, I. III, n° 5) paraît plus concluant. Il nous apprend qu'une tour s'élevait au milieu de la cathé-

des tours sur la façade ou à côté de la façade de certaines basiliques. M. de Rossi l'a établi récemment avec cette précision qu'il apporte dans ses moindres écrits⁽¹⁾. Il en donne pour preuve la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, qui remonte au v^e siècle et dans laquelle on voit une basilique avec une tour à côté de la façade. Il cite encore les portes de bois de Sainte-Sabine, qui datent probablement de l'époque même où fut construite cette église, commencée sous Célestin I^{er} (422-432) et achevée sous Sixte III (432-440). On y voit le temple de Jérusalem représenté sous la forme d'une église chrétienne dont le fronton est flanqué de tours.

Mais c'est trop insister sur ce détail, il n'a en effet qu'une importance théorique, car les fouilles de Saint-Martin n'ont jusqu'ici rien fait découvrir qui puisse donner à penser qu'une tour ait surmonté cette partie de l'édifice de saint Perpet.

Ce que Quicherat a dit du reste du sanctuaire doit nous arrêter davantage, car c'est sa restitution, je ne saurais trop le répéter, qui a fait croire à MM. Ratel et Chevalier qu'on avait retrouvé la basilique du v^e siècle, et jamais ils n'auraient osé le prétendre, si Quicherat n'avait avancé qu'un déambulatoire entourait l'abside de l'église bâtie par saint Perpet.

Voyons donc où il a pris l'idée de ce déambulatoire, et pour plus de clarté, citons ses propres paroles⁽²⁾:

« Pour faciliter, dit-il, la circulation du peuple autour du tombeau, une galerie contournait l'abside. Cette circonstance se déduit du témoignage de Grégoire de Tours qui a men-

drale de Nantes : « In medium turritus apex super ardua tendit. » Mais si *in medium* peut signifier le carré du transept, cela peut aussi s'entendre du milieu de la façade.

⁽¹⁾ *Revue de l'art chrétien*, 33^e année (1890), p. 5.

⁽²⁾ *Restitution*, p. 17 et 18; *Mélanges*, p. 46.

tionné deux fois un *atrium* ⁽¹⁾, c'est-à-dire un espace entouré de portiques dont l'emplacement était du côté des pieds de saint Martin. »

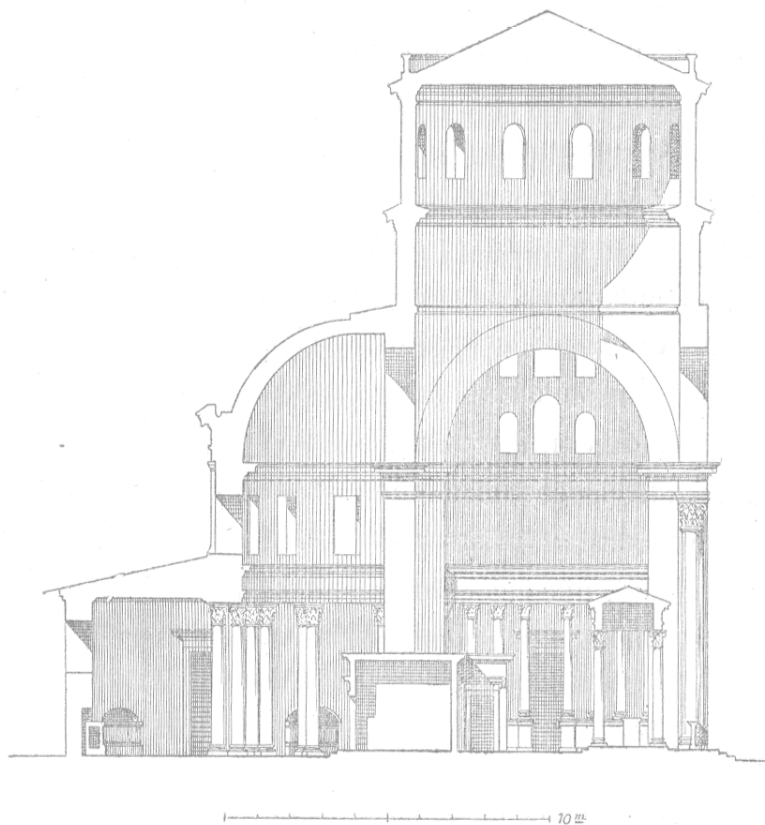


Fig. 9. — Restauration proposée par Quicherat pour la basilique de saint Perpet.
Élévation du sanctuaire.

Ainsi c'est du mot *atrium*, employé deux fois par Grégoire de Tours ⁽²⁾, que Quicherat a déduit l'existence d'un déambu-

⁽¹⁾ Voici ces deux passages : « *Debilis quidam, cujus manus contracta dirigerat, dum in atrio, quod ante Beati sepulcrum habetur, oraret attente, in sancta ejus vigilia visitatus est.* » (*Mirac. S. Mart.*, l. II, c. 42.) Le second parle d'Eberulfus qui, pour fuir la colère du roi Gontran, était venu cher-

cher asile dans l'enclos de Saint-Martin, qu'il profanait par toutes sortes de violences : « *Nam saepe caedes infra ipsum atrium quod ad pedes Beati exstat, exegit, exercens assidue ebrietates ac vanitates.* » (*Hist. Franc.*, l. VII, c. 22.)

⁽²⁾ Le mot est employé par Grégoire

latoire. Mais cette déduction est inadmissible, car jamais le mot *atrium* n'a eu pareille signification. Bien au contraire, il a un sens radicalement inconciliable avec une pareille idée. *Atrium* en latin, comme *αἶθριον* en grec⁽¹⁾, signifie « une cour, un lieu découvert », le contraire, par conséquent, d'un déambulatoire qui est toujours couvert⁽²⁾.

Prétendra-t-on qu'un *atrium* ne pouvait entourer l'abside de la basilique? Mais ce serait une grosse erreur. Le fameux plan de Saint-Gall nous montre en effet qu'il pouvait y avoir un *atrium* aux deux bouts de l'église⁽³⁾.

L'abside de la basilique bâtie par Constantin sur le Golgotha était aussi entourée d'un *atrium* qui la séparait de l'église proprement dite du Saint-Sépulcre⁽⁴⁾. Enfin plusieurs des antiques églises retrouvées en Syrie ou en Afrique ont leur abside entourée de vastes cours auxquelles le nom d'*atrium* convient d'autant mieux, que ces cours servaient souvent de cimetière; or on sait que le mot *atrium* a de tout temps servi à désigner

dans un troisième passage que Quicherat n'a pas cité (*Mirac. S. Mart.*, l. III, c. 57) et où il est parlé d'un individu qui vient prier « in atrio quod absidam corporis ambit ». Cet *atrium* entourait donc l'abside, ce qui s'accorde à merveille avec l'explication que je donne plus loin.

⁽¹⁾ On a beaucoup discuté sur l'étymologie du mot *Atrium* (voir Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, v° ATRIUM). Je me demande s'il ne vient pas du grec *αἶθριον*. M. Bréal, si compétent dans les questions de ce genre, ne serait pas éloigné de le croire.

⁽²⁾ « Atrium, dit Ducange, latinis scriptoribus est area ante aedem porticibus et columnis cineta : *αἶθριον* graeci etiam vocarunt, *quod sub dio est*. » Ducange a raison de donner au mot *atrium* le sens générique

d'*area*, d'espace *sub dio*. Mais il a tort de supposer que l'*atrium* était forcément placé en avant de l'église.

⁽³⁾ Dans ce plan, l'*atrium* porte le nom de *paradisus*, mais on sait que ces deux termes sont synonymes (voir les nombreux exemples réunis par Ducange au mot *Paradisus* I).

⁽⁴⁾ Cela ressort des renseignements que nous donne Eusèbe (*Vita Const.*, III, 35 et 36), rapprochés des curieuses descriptions contenues dans la *Peregrinatio Sylviae* (voir Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 469 et suiv.). Cet *atrium* n'avait de portiques que sur trois côtés, le quatrième étant occupé par l'abside de la basilique. Un second *atrium* se trouvait en avant de la basilique.

les lieux de sépulture⁽¹⁾, et précisément à Saint-Martin de Tours, il y avait un cimetière derrière l'abside, Grégoire de Tours nous l'apprend d'une façon positive⁽²⁾.

C'est donc de cet *atrium*, de cet enclos qui servait de cimetière, que Grégoire de Tours a voulu parler dans les deux passages où Quicherat a cru reconnaître un déambulatoire.

C'est dans cet enclos, dans cet *atrium*, qu'avaient lieu ces rixes et ces meurtres dont le saint évêque se plaint et dont il aurait parlé en termes bien autrement vifs s'ils étaient venus profaner l'intérieur même de la basilique⁽³⁾.

C'est dans cet enclos qu'allaient prier les pieux pèlerins arrivés avant l'ouverture ou après la fermeture des portes de la basilique⁽⁴⁾ et qui s'agenouillaient le long d'une balustrade entourant l'abside du monument⁽⁵⁾.

Le sens qu'il faut prêter au mot *atrium* dans Grégoire de Tours n'est donc pas douteux. Ce n'était pas un déambulatoire et rien n'autorise à croire que l'abside bâtie par saint Perpet différât sur ce point de celles des nombreuses basiliques des v^e et vi^e siècles que nous connaissons.

⁽¹⁾ Ce sens a persisté jusque dans le vieux français. L'*âtre* Saint-Maclou, à Rouen, était le cimetière de la paroisse Saint-Maclou.

⁽²⁾ Notamment dans ce passage où il dit que des voleurs s'introduisirent un jour dans la basilique en passant par une fenêtre de l'abside, à laquelle ils avaient pu atteindre en s'aidant d'une balustrade qu'ils avaient arrachée à une tombe, «*pönentes ad fenestram absidæ cancellum, qui super tumulum cujusdam defuncti erat*» (*Hist. Franc.*, I. VI, c. 10).

⁽³⁾ «*Saepe caedes infra ipsum atrium, quod ad pedes Beati exstat, exegit.*» (*Hist. Franc.*, I. VIII, c. 22.)

⁽⁴⁾ «*Leonis presbyteri nostri vernacula... vi febris opprimitur. Quam videns presbyter exanimari violentia morbi, nocte ascenso equo ad basilicam sancti confessoris accessit, pulsansque ostium cellulae, in qua aedituus quiescebat, virum suscitare nequivit. Cumque basilicam sanctam ingredi non valeret, coram absida sepulcri fudit orationem.*» (Grég. de Tours, *De mirac. S. Mart.*, I. IV, c. 25. — Cf. *ibid.*, II, 42, et III, 57.)

⁽⁵⁾ «*Mulier a nativitate caeca... prostrata per triduum ad cancellos qui ante sepulcrum sancti antistitis habentur extrinsecus.*» (Grég. de Tours, *Mir. S. Juliani*, c. 47.)

M'objectera-t-on certain passage d'un sermon attribué à saint Odon, abbé de Cluny, où il est question des *porticibus arcuatis* que l'on voyait dans la basilique de Saint-Martin⁽¹⁾ et que Quicherat et M^{gr} Chevalier ont placés autour du tombeau du saint? Mais il est facile de montrer que tous deux se sont mépris sur le sens de ce texte.

Notons d'abord qu'ils sont en désaccord sur son interprétation. Quicherat fait de ce portique une colonnade sur plan courbe, formant saillie vers la nef⁽²⁾. M^{gr} Chevalier y voit un déambulatoire entourant le sanctuaire⁽³⁾. De ces deux explications la première n'est pas défendable, c'est une pure hypothèse qui n'est appuyée sur aucun texte et n'est autorisée par aucun exemple ancien. La seconde serait autrement plausible et je m'y rallierais sans hésiter si elle ne reposait sur une double erreur. Rien, en effet, dans le sermon en question, ne donne à penser que ce portique entourât le tombeau de saint Martin. Rien n'autorise à traduire *porticus arcuatae* par déambulatoire, car ces mots ne désignent pas un portique sur plan courbe, mais un portique relié par des arcades⁽⁴⁾. Voici comment on doit traduire ce passage :

« On avait construit cette église sur des arcades parce que

⁽¹⁾ « In arcuatis porticibus voluerunt eam [ecclesiam] prisci constructores architectari, quoniam domus illa, quamvis latissima sit, turbis tamen sese imprimentibus tantum solet esse angusta, ut antipodia chori et angiposterulas quamvis nolentes subruant. » (*Bibl. Cluniac.*, p. 146.)

⁽²⁾ *Restitution*, p. 19; *Mélanges*, p. 48 et 49.

⁽³⁾ *Les fouilles de Saint-Martin*, p. 105 et 106.

⁽⁴⁾ Je pourrais, s'il en était besoin, in-

voquer à l'appui de cette explication l'autorité de Quicherat lui-même : « *Arcuatus*, dit-il, signifie *voûté*, ou *relié par des arcades*, ou *disposé sur un plan courbe*, et les deux premières acceptions sont presque les seules qu'on lui trouve dans le latin de la décadence » (*Restitution*, p. 19; *Mélanges*, p. 48). Or rien, dans l'ensemble du passage cité, n'autorise à croire que l'auteur n'ait pas voulu donner à ce mot le sens qu'il a toujours, ou, comme le reconnaît Quicherat, presque toujours.

les fidèles qui s'y pressaient étaient si nombreux que, bien qu'elle fût très large, elle se trouvait parfois trop étroite et qu'on enfonçait sans le vouloir les clôtures placées en avant du chœur et leurs petites portes⁽¹⁾. »

Les arcades dont il s'agit sont celles de la nef. Rien n'autorise à croire qu'il y en eût au chœur.

Au surplus ce sermon n'a pas, pour l'étude de l'église bâtie par saint Perpet, l'importance que lui a prêtée Quicherat, car on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il ne saurait être l'œuvre de saint Odon, qu'il ne peut s'appliquer à la basilique de Saint-Martin brûlée en 903, mais qu'il a pour auteur quelque moine du XI^e siècle, et que l'incendie dont il parle est celui de 997⁽²⁾. Il y avait beaux jours à cette date que l'église bâtie par saint Perpet avait disparu, et les dispositions intérieures auxquelles le sermonnaire fait allusion étaient celles, non de la basilique du V^e siècle, mais de l'église du X^e.

V

Je crois avoir suffisamment démontré maintenant qu'aucun texte, qu'aucun monument, que rien enfin ne justifie l'hypo-

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 46, note 1, le texte original. — Quicherat a traduit le mot *antipodia*, par « balustrades du côté du chœur », mais le préfixe *anti* signifie *en avant*, et non *de côté*. Dans *angiposterulae* Quicherat a vu « de petites portes donnant accès au chœur derrière le tombeau ». Or le mot *angiposterula* est formé de *posterula*, petite porte, poterne, et d'un radical exprimant l'idée d'étroitesse et qu'on retrouve dans *angiportus*, ruelle. Il s'agit donc de portes très étroites, mais dont rien n'indique la place exacte.

⁽²⁾ Voir Mabille, *Pérégr. du corps de saint Martin*, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XXX, p. 191. — Quicherat, que Mabille avait mis en garde contre la date donnée à ce sermon, suppose qu'il a pu être prononcé par saint Odon à la suite d'un incendie qui aurait eu lieu vers 940 (*Mélanges*, p. 47, note 1). Mais le sermonnaire parle de l'incendie qui ravagea l'église Saint-Martial de Limoges en 952, et saint Odon était mort en 942. Aussi M^{sr} Chevalier (*loc. cit.*) croit-il ce sermon postérieur à l'incendie de 997.

thèse de ce déambulatoire trop facilement imaginée par Quicherat.

La basilique de Saint-Martin de Tours était donc une basilique ordinaire avec une abside sur le modèle si connu des églises de Rome.

Vouloir préciser davantage serait peut-être téméraire. Cependant, pour que ma démonstration soit bien complète, il faut que je montre comment mes conclusions peuvent se concilier avec tous les textes produits par Quicherat.

J'ai déjà dit plus haut ce que devait être la nef, et j'ai admis avec Quicherat qu'elle devait avoir trente pieds de large, cela nous donne la largeur probable du transept⁽¹⁾. L'abside a ordinairement le diamètre de la nef, soit trente pieds de large ou quinze de profondeur, ce qui fait quarante-cinq pour l'ensemble du sanctuaire et cent quinze pour la nef⁽²⁾, proportions relatives qui peuvent se justifier par de nombreux exemples.

Les trente-deux fenêtres du sanctuaire sont faciles à placer si on accepte l'hypothèse d'une tour centrale proposée par Quicherat. Seulement je ne puis admettre avec lui une tour ronde montée sur pendentifs, près d'un siècle avant la construction de Sainte-Sophie de Constantinople. Je supposerais plutôt une tour carrée dont chaque face était percée de deux fenêtres par étage, disposition fort ancienne et fort répandue. Cela ferait huit fenêtres par étage, soit seize s'il y en avait deux, et vingt-quatre si la tour en possédait trois. Les autres fenêtres se répartiraient aisément entre l'abside et les deux extrémités du transept.

⁽¹⁾ Cette probabilité deviendrait presque une certitude, s'il était prouvé qu'une tour surmontait le carré du transept.

⁽²⁾ Cela donne, pour chaque travée de

la nef, 12 pieds 8 dixièmes comptés d'axe en axe; c'est un peu plus qu'à Sainte-Sabine de Rome, un peu moins qu'à Saint-Paul-hors-les-Murs, ou à l'Ara Coeli.

Malheureusement, l'existence de cette tour n'est pas certaine, j'en ai dit plus haut les motifs. Si on la supprime, le chiffre des fenêtres paraît excessif au premier abord, on peut cependant imaginer plusieurs combinaisons qui permettraient de les placer toutes. Les deux extrémités du transept à elles seules peuvent en recevoir quatorze, si on les suppose éclairées par deux rangs de trois fenêtres surmontés d'un *oculus*, comme l'était jadis la façade de Saint-Paul-hors-les-Murs⁽¹⁾.

La même basilique nous montre que les bras du transept pouvaient être percés de fenêtres assez nombreuses, car on y voit non seulement de grandes fenêtres à plein cintre, mais au-dessus d'elles une série d'*oculus*. Que l'on suppose même disposition au transept de Saint-Martin et l'on peut y loger douze fenêtres, en en plaçant une entre deux *oculi* sur le mur oriental et autant sur le mur occidental de chaque bras du transept⁽²⁾. Cela fait déjà vingt-six fenêtres; des six restantes on peut placer cinq à l'abside, comme à Saint-Apollinaire *in Classe* à Ravenne. Il n'en restera plus qu'une, dont on peut faire un *oculus* ou une baie percée dans l'axe de l'église, entre le comble de l'abside et la corniche du transept.

D'autres combinaisons pourraient être proposées avec autant de vraisemblance, mais à quoi bon forger des hypothèses, il suffit qu'il y en ait une d'acceptable pour justifier mes conclusions.

Le nombre de colonnes, quelque considérable qu'il puisse paraître, ne saurait gêner beaucoup, car de tout temps on en

⁽¹⁾ Voir dans les *Instructions du Comité des arts et monuments*, Albert Lenoir, *Arch. monastique*, t. I, p. 118, fig. 72.

⁽²⁾ Cette hypothèse serait d'autant plus acceptable que nous avons plusieurs églises

carolingiennes qui nous montrent des *oculi* placés d'une façon analogue, par exemple celle de Saint-Généroux, dans les Deux-Sèvres, et celle de la Couture, au Mans.

a fait grand emploi principalement au sanctuaire. Le *ciborium* qui surmontait l'autel en exigeait au moins quatre. D'autres pouvaient servir à décorer les fenêtres comme à Saint-Pierre de Vienne⁽¹⁾, ou à supporter des arcatures plaquées contre les murs, comme à Saint-Vital de Ravenne; d'autres enfin pouvaient former une colonnade en avant de l'autel. Il y en avait douze ainsi placées à Saint-Pierre de Rome et vingt à Saint-Paul-hors-les-Murs.

Voilà plus de place qu'il n'en faut pour nos soixante-dix-neuf colonnes. Elles ne suffiraient même pas s'il fallait en mettre dans tous les endroits dont je viens de parler.

Il n'y a donc rien dans le texte de Grégoire de Tours qui puisse être opposé à la thèse que je soutiens.

Cette thèse a pour elle le double avantage de s'accorder avec les documents écrits, et de faire rentrer la basilique bâtie par saint Perpet dans l'un des types que nous savons avoir été en vogue au v^e siècle.

Or ce type ne s'accorde pas avec le résultat des fouilles. Cela confirme donc ce que je disais dans la première partie de ce mémoire, c'est-à-dire que les chapelles et le déambulatoire retrouvés sous l'église d'Hervé ne peuvent appartenir à l'église du v^e siècle, mais à celle qui a succédé à l'invasion normande de 903.

S'il reste encore quelque chose de la basilique du v^e siècle, si dans ce sol tant de fois remué, après tant d'incendies et de reconstructions, quelques pierres de l'abside primitive peuvent

⁽¹⁾ On a découvert dans les fouilles de 1886 un fragment de colonne ne mesurant que 21 centimètres de diamètre, ce qui suppose un fût de 2^m 10 au plus, M^{re} Chevalier en a conclu que l'église

bâtie par saint Perpet avait des tribunes au-dessus du chœur (*Les fouilles de Saint-Martin*, p. 51 et 53). Il me semble plus naturel d'y voir la confirmation de l'hypothèse que je fais ici.

exister encore, c'est dans la partie centrale qu'il faut les chercher, dans ce massif sur lequel sont venues plus tard s'appuyer les colonnes du rond-point des églises du XI^e et du XIII^e siècle, dans ces maçonneries dont M. Ratel veut faire un reste de l'église de saint Brice ⁽¹⁾.

Cette supposition est confirmée par un fait que les excellents plans de MM. Ratel et Chevalier font clairement ressortir, l'axe de cette partie des fouilles n'est pas le même que celui de la chapelle du chevet. Cela s'explique fort bien si l'église dont cette chapelle dépendait est venue se superposer aux fondations d'un édifice plus ancien. Il est plus difficile d'en donner une raison satisfaisante, si on suppose avec M^{gr} Chevalier que rond-point et chapelles ont été construits simultanément sur un sol vierge d'édifices antérieurs.

Enfin, et ce sera mon dernier mot, les fouilles de 1860 ont fait retrouver deux fragments de mur que l'on vénère actuellement comme un débris du tombeau même de saint Martin ⁽²⁾, ou tout au moins comme un reste du tombeau bâti en 1582 sur le lieu exact où le saint avait reposé depuis le V^e siècle jusqu'en 1562.

⁽¹⁾ S'il en était ainsi, la limite de l'abside primitive pourrait être cherchée aux points A et A' où M^{gr} Chevalier a cru trouver trace de portes dont la présence au milieu des fondations d'un déambulatoire ne s'explique guère. Ce qu'il a pris pour un montant de porte serait le retour d'angle de l'abside primitive. Il est vrai que le mur en retour devrait, dans cette hypothèse, se continuer dans la direction AB, en travers du déambulatoire. Mais cette partie des fondations avait été détruite par la construction d'un gros mur moderne (voir Ratel, *Les basiliques de*

Saint-Martin, pl. I), et M^{gr} Chevalier n'a pu en donner qu'un plan hypothétique, comme il l'a soigneusement indiqué du reste en substituant des lignes ponctuées aux traits pleins par lesquels il figure les maçonneries encore existantes.

⁽²⁾ C'est la théorie que soutient M. Ratel avec une foi profonde. Il a même, d'après ces débris, cru pouvoir restituer le tombeau de saint Martin tel qu'il devait être au V^e siècle (*Les basiliques de Saint-Martin*, pl. VI, VII, VIII et IX). M^{gr} Chevalier, au contraire, fait remarquer avec raison que deux documents irréfutables,

Or un passage de Grégoire de Tours, sur lequel je ne saurais trop insister, nous apprend que le corps de saint Martin était déposé dans une abside contre laquelle on pouvait venir prier de l'extérieur.

Si on admet mes conclusions, cette condition est parfaitement remplie par ces fragments et la vénération dont on les entoure est légitime.

Au contraire, dans l'hypothèse que je combats, il faudrait supposer que le tombeau de saint Martin était, au temps de Grégoire de Tours, dans l'absidiole placée à l'extrémité du monument. Il faudrait admettre que toute trace du tombeau primitif a totalement disparu, que l'emplacement même en a été changé, et les restes qu'on vénère aujourd'hui ne seraient plus que des maçonneries modernes, sans forme et sans valeur.

Doit-on s'arrêter à cette conclusion, je ne le crois pas, mais en revanche je crois fermement qu'on s'est trompé sur le plan de l'église bâtie par saint Perpet, qu'on en a par suite cherché les restes là où ils ne sont pas, et que les conséquences inattendues qu'on a voulu tirer des fouilles de Saint-Martin pour l'histoire de l'art chrétien ne sont aucunement justifiées.

un passage des registres capitulaires de Saint-Martin et une inscription commémorative posée par les chanoines sur un pilier du chœur, attestent la destruction complète du tombeau par les protestants en 1562 : « Sepulchrum a fundamento

ruptum. » Je crois donc avec lui que les fragments retrouvés ne peuvent être antérieurs à 1582, époque où les chanoines élevèrent un nouveau tombeau (Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin, Note complémentaire*, p. 13).